

Procès-verbal du conseil municipal **du vendredi 20 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD - Carine NÄGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND – Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Nathalie PEREZ GABIER – Benoît FREYBURGER - Camille GROSSE - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER – Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Claude KLINGER-ZIND - Christelle PFLEGER - Dominique CHERY – Corinne BUEB - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Lucette SPINHIRNY a donné pouvoir à Denis ARNDT

Date de convocation : vendredi 13 novembre 2020

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Votants : 29

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, Cher(ères) Collègues, je vous adresse mes très cordiales salutations. Ce conseil municipal se réunit dans des conditions un peu particulières étant donné cette pandémie. Notre belle salle du conseil municipal, malheureusement, est trop petite pour accueillir tout le monde et garder les distanciations imposées à nouveau par le confinement. Ici, les distanciations sont tout à fait respectées.

Je voudrais excuser Madame SPINHIRNY. Je lui souhaite de notre part à tous un prompt rétablissement.

Suite à un problème informatique, les annexes des projets de délibération n'étant pas parvenues dans un délai de 5 jours aux conseillers municipaux, les délibérations 3, 7, 10 et 13 seront présentées au prochain conseil municipal.

On ne sait pas ce qui s'est passé, mais il y a eu un problème. Le retour de non-réception nous est parvenu que le 18. Dès qu'on a eu l'information, Madame la DGS et moi-même avons immédiatement pris la décision d'annuler ces points. Ils seront, bien évidemment, représentés le 20 décembre.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 20 novembre 2020.**

2. Décision de tenir le conseil municipal à huis clos

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de respecter les diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, il est nécessaire d'organiser le présent conseil municipal à huis clos.

En effet, afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène, le port du masque et de distanciation sociale dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. Les rassemblements, réunions, activités et accueils qui ne sont pas interdits doivent être organisés en veillant au strict respect de ces mesures.

La salle pouvant réunir le conseil municipal limite le nombre de participants accueillis. Ainsi, au regard des mesures demandées, il n'est pas envisageable de réunir un public supplémentaire ni de limiter le public à un nombre précis de personnes supposant que d'autres personnes soient refusées.

Selon l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Monsieur le Maire : J'ai simplement autorisé la journaliste que je salue, à être présente ce soir afin de pouvoir faire un compte-rendu dans les journaux.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Christelle PFLEGER : Vous nous proposez de faire le conseil municipal dans cette salle qui est un peu plus grande. En tout état de cause, les frais de 4 500 € qui ont été engagés pour rééquiper la salle ne servent à rien alors. Même la dernière fois, nous n'étions pas en sécurité.

Cette salle pouvait accueillir une centaine de personnes. Donc même si on réduit à un peu moins de 50, on aurait pu ouvrir cette salle. Donc nous sommes contre le huis clos.

Aussi, il y a la journaliste qui est présente.

De plus, vous avez réalisé énormément d'investissements pour cette salle, ce lieu, l'Arthuss, pouvez-vous nous confirmer que ce conseil municipal fera l'objet d'un procès-verbal complet et non d'un compte-rendu synthétique ?

Monsieur le Maire : Le compte-rendu sera effectivement complet, il y a un enregistrement. C'est bien pour cela que nous avons pris cette salle car, vous l'avez vu, au gymnase scolaire ce n'était pas possible d'enregistrer. Ici, on a mis en place tous les moyens avec un régisseur ainsi que Monsieur GAUTHIER qui est là en cas de panne...

Mais en tous les cas je prends note de ce que vous avez dit. Je vous remercie.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **DECIDE** de tenir la séance à huis clos pour l'ensemble des points suivants à l'ordre du jour.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du Budget Principal de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure de la dette et la gestion de la dette.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles devraient s'inscrire les prochains budgets de la Ville compte tenu des éléments de contexte connus à ce jour doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif.

Dominique SCHAFFHAUSER :

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport présenté au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif.

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2021

Au niveau mondial : Le contexte général est profondément marqué par la pandémie de la Covid 19. Les perspectives de croissance dépendent de l'ampleur et de la durée des nouvelles vagues d'infections et des mesures dans lesquelles les dispositifs actuels d'endiguement seront maintenus ou renforcés.

En France : Le PIB se contracterait de 11,2 % en 2020. Le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé début 2022. La principale conséquence serait la détérioration du marché du travail en 2020 avec un recul de l'emploi total d'environ 800 000 postes sur un an. En 2021 et 2022 à l'inverse, plus de 700 000 emplois seraient recréés, L'inflation demeurerait faible et ne pourrait atteindre que 1 % en 2022.

Quelles sont les perspectives données par la loi de finances pour 2021 ?

Ce qu'il faut retenir :

Un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans va être mis en œuvre comprenant trois grands objectifs :

- *Le « verdissement » de l'économie,*
- *L'amélioration de la compétitivité des entreprises,*
- *Le soutien aux plus fragiles.*

Les mesures concernant directement les collectivités portent sur :

- *La rénovation thermique,*
- *La biodiversité,*
- *La lutte contre l'artificialisation des sols,*
- *La gestion des centres de tri et de déchets,*
- *Le développement de l'alimentation de qualité,*
- *Le soutien direct à l'investissement local avec le maintien de la DETR et de la DSIL.*

Pour les communes, il est prévu de réduire de moitié la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels, soit environ 35 000 € de recettes en moins pour la commune.

II – LES ORIENTATION BUDGETAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

1 - FONCTIONNEMENT

A. Dépenses

En ce qui concerne le bilan de l'année 2020 : Les dépenses seront moins importantes que prévues du fait de l'arrêt de l'activité pendant la période de confinement : pas de manifestation, moins de dépenses et de charges... soit environ une baisse de l'ordre de 100 000 € en ce qui concerne les frais généraux et 40 000 € en ce qui concerne les charges de personnel.

Les atténuations de produits vont augmenter, suite à l'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) de Colmar Agglomération.

Pour 2021, on peut estimer que le budget prévu pour les charges à caractère général (011) serait identique à celui de 2020 soit 1.514.000 € incluant les nouvelles dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire.

2 578 000 € seraient nécessaires pour couvrir les dépenses du personnel (012) en augmentation par rapport à 2020. Celle-ci serait due principalement :

- *Aux dépenses supplémentaires issues des salaires des agents recenseurs (recensement de la population),*
- *Aux augmentations des charges patronales,*
- *Aux évolutions d'échelons,*
- *À la fin des demi-traitements des agents reprenant leurs postes de travail*
- *Et au tuilage des départs en retraites et l'arrivée des nouveaux agents en poste.*

Toutefois, malgré les dépenses supplémentaires attendues, la masse salariale devrait être contenue dans la même enveloppe prévisionnelle qu'en 2020.

Le chapitre 65 comprenant les charges de gestion courantes devrait connaître une hausse de 25.500 € correspondant à l'inscription budgétaire des dépenses de formation des élus.

Les subventions aux associations seront envisagées selon la même procédure prenant en compte les critères d'attribution.

En résumé, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient sensiblement augmenter de 42.000 € (2020 : 5.158.000 € et 2021 : 5.200.000 €) soit +0,8% entre 2020 et 2021.

Cette évolution traduit d'une part l'intégration de 25 500 € de prévisions de dépenses supplémentaires pour couvrir les formations des élus et 22 500 € pour une majoration des dépenses des atténuations de charges et d'autre part, une stabilisation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

B. Recettes

Pour 2020, les recettes de fonctionnement seront plus élevées que prévues de l'ordre de 100 000 € comprenant:

- *Une augmentation des remboursements des salaires et cotisations des agents en maladie de 15 000 €,*
- *Le produit de la fiscalité directe du fait de l'augmentation de presque 2% de la revalorisation des bases cadastrales soit + 65 000 €,*
- *Une recette exceptionnelle de 54 500 € à comptabiliser dans les cessions de matériels.*

La baisse des recettes due à la Covid-19 (peu de locations de salles, annulation des concerts, du marché de Pâques, et des différentes animations) représentent environ 25 000 €.

En résumé, les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 6.4 M € en 2021, soit en légère hausse par rapport à 2020 (6,3 M€ en 2020).

Budget 2021 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce poste augmente grâce aux prévisions des ventes de bois en 2021. Toutefois, il est à préciser que les prévisions réalisées par l'ONF dans le cadre du plan pluriannuel ne seront pas atteintes dans la mesure où le changement climatique engendre des modifications dans la qualité de la production forestière et en conséquence dans la vente de bois.

Dotations, subventions et participations

La dotation forfaitaire pour la commune pourrait passer de 389 500 € en 2020 à 394 000 € en 2021, du fait d'une population en augmentation.

Quant à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, une augmentation de 4 500 € par rapport à 2020 et à prévoir soit une DGF de 501 000 €.

En 2021, 8 500 € sont attendus en recettes au titre du FCTVA pour la section de fonctionnement.

Au titre des participations, on notera en 2021 une participation de la CAF au titre de la politique de l'enfance et de la jeunesse qui reste stable de l'ordre de 198 000 €.

Impôts et taxes

Au titre de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire, aucun changement n'est à prévoir. Ainsi, 1.354.000 € sont attendus.

La baisse de la consommation d'électricité en France en 2020 est évaluée à - 5 %. En 2021, la taxe relative à ce poste serait diminuée de 4 000 €, soit 126 000 €.

Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 25 300 € en 2021 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure diminue en 2020 et serait de l'ordre de 46 000 €. Pour 2021, une légère baisse est encore à prévoir et 45 000 € seraient inscrits en recette.

Par ailleurs, la perte du volume de transactions immobilières selon le développement de la crise sanitaire risque d'entraîner une chute du produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux. Toutefois, le montant du produit restera identique à 200.000€ du fait d'un produit prévu en 2 versements.

La modification notable en 2021 est le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes répartie par application d'un coefficient correcteur (COCO) censé neutraliser les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

En 2021, il sera nécessaire de voter le nouveau taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties incluant le taux communal de 2020 de 17.03% et celui du Conseil Départemental du Haut-Rhin de 13.17%, soit un vote du taux de 30.20%.

Les recettes suivantes sont donc attendues en 2021 :

- La Taxe d'Habitation : 1 565 350 €*
- La Taxe sur le Foncier Bâti : 1 714 950 €*
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti : 120 000 €*
- La Taxe d'Habitation sur les logements vacants : 16 300 €*

En 2021, la fiscalité des ménages devrait générer une ressource de 3 446 600 € contre 3 398 500 € en 2020.

La crise sanitaire Covid-19 va affecter la fiscalité et les finances locales, notamment en termes de recettes de fonctionnement mais il est encore difficile de connaître la véritable incidence sur la population et l'emploi.

Devant ces incertitudes, il est proposé de conserver une fiscalité identique et ainsi prévoir qu'en 2021, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

En 2020, le résultat prévisionnel de fonctionnement devrait être positif, avec une épargne brute estimée à 1.8 M € soit une épargne nette évaluée à 1 520 000 €.

L'épargne brute dégagée en 2020 a un taux de 28 % en 2020. En 2021, l'épargne brute serait de 1 200 000 € soit un taux de 18,72%. Les ratios montrent un exercice 2020 serein en corrélation avec les prévisions.

En 2021, les ratios, bien que montrant une baisse, sont encore bons en sachant qu'un ratio de 8% à 15% est un taux d'épargne dit satisfaisant.

2 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

En 2020, les dépenses d'investissement seraient de l'ordre de 2 millions d'euros.

En 2021, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 4.3 M€. Toutefois, il faut distinguer les dépenses au niveau du Budget primitif (2.000.000 €) et celles susceptibles d'être inscrites au budget supplémentaire (2.300.000 €).

En 2021, les dépenses d'investissement sont relatives au démarrage des projets inscrits au Projet Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

La planification des dépenses comprendrait les projets suivants pour un total d'environ 20 000 000 d'euros si tous les projets sont réalisés. Chaque année, le PPI sera réajusté selon les réalisations et les prévisions budgétaires. La planification des dépenses serait la suivante :

- 2020 : 2 000 000 €
- 2021 : 4 300 000 €
- 2022 : 2 200 000 €
- 2023 : 4 100 000 €
- 2024 : 4 300 000 €
- 2025 : 3 000 000 €

Les dépenses d'investissement pluriannuel 2020-2025 :

Bâtiments	8 450 000 €
Transformation du presbytère en centre périscolaire et cantine (2021-2024)	4 500 000 €
Toiture Eglise Saint Laurent (2021)	400 000 €
Chapelle Herzog (2021-2023)	600 000 €
Création de lieux pour la lecture publique (2021-2022)	200 000 €
Réfection des locaux scolaires et équipements (2021-2025)	150 000 €
Création d'une nouvelle halle des fêtes (2023-2026) (suivant les capacités financières de la commune – inscription de la part budgétaire concernée)	2 600 000 €
Voiries Espaces verts – Environnement	7 450 000 €
Réaménagement et sécurisation des entrées de ville (2021-2024)	3 000 000 €
Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2021-2022)	1 000 000 €
Rue Joffre 2ème phase (2021)	900 000 €
Aménagement d'un parking à La Forge + étude sur le parc (2021-2022)	200 000 €
Chemins ruraux et forestiers (2021-2025)	300 000 €
Gros travaux de réfection de la voirie communale (2021-2025)	1 000 000 €
Aménagement parc Herzog – parvis des églises (2021)	400 000 €
Parc de jeux Acker et aménagement d'un city parc (2021)	350 000 €
Réalisation d'un plan de déplacement doux	300 000 €

Sécurité	500 000 €
Mise en place de la vidéosurveillance (2021)	500 000 €
Acquisitions foncières (2021-2025)	1 000 000 €
Divers dont les véhicules municipaux, le matériel...	2 500 000 €

Les recettes comprennent :

- L'autofinancement,
- Le FCTVA,
- Les subventions et participations attendues,
- Un emprunt sur la durée du mandat qui serait de l'ordre de 2 à 4 millions d'euros (soit entre 10% et 20% des recettes nécessaires).

Les projets d'investissement qui devraient être lancés sont principalement les suivants :

Mise en place de la vidéosurveillance	500 000 € (Budget primitif)
2ème phase d'aménagement du parc Herzog	400 000 € (RAR)
Parc de jeux Acker dont aménagement d'un city parc	350 000 € (Budget primitif)
Voirie – rue Haussmann-rue A.Hirn	720 000 € (Budget primitif)
Voiries diverses	200 000 € (Budget primitif et sup.)
Toiture Eglise Saint Laurent	350 000 € (Budget primitif)
Maîtrise d'œuvre pour la création d'un périscolaire et d'une cantine	720 000 € (Budget supplémentaire)
Création de lieux de lecture publique	200 000 € (Budget supplémentaire)
Restauration de la chapelle Herzog-phase 1	200 000 € (Budget supplémentaire)

Les autres projets en cours au 31/12/2020 feront l'objet des Restes à Réaliser.

La dette :

Le stock de la dette sera d'environ 3.5 M €. La répartition de la dette au 31/12/2020 :

- Crédit mutuel du Pflixbourg : encours de 3,45M€ à taux fixe de 1.13%,
- CAF du Haut-Rhin : encours de 97 200 € à taux zéro.

Le remboursement annuel est de 280 000 €.

La capacité de désendettement de la commune est de 2 ans. 35 % des communes de 5000 à 10 000 habitants ont un seuil de solvabilité de cet ordre. La moyenne des communes au niveau national de la capacité de désendettement se situe entre 5 et 6 ans.

Ce faible taux d'endettement permet d'envisager un emprunt dans les 5 années à venir tout en restant dans une capacité d'endettement inférieur à 5 ans.

Les recettes d'investissement 2021 :

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA à hauteur de 350 000 €,
- Des cessions de terrains dans la zone d'activités Europe, ainsi que des cessions diverses prévues pour 277 500 €
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) pour une recette de l'ordre de 200 000 €,
- Les subventions diverses pour 240 000 €.

Les orientations budgétaires 2021

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2021 devrait être le suivant :

<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	+	6 400 000 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)</i>	-	5 200 000 €
<hr/>		
<i>Résultat de fonctionnement</i>	=	1 200 000 €
<i>Remboursement de la dette</i>	-	280 000 €
<hr/>		
<i>Autofinancement</i>	=	920 000 €
<i>Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)</i>	+	1 067 000 €
<hr/>		
<i>Disponible pour le financement des dépenses d'investissement</i>		1 987 000 €

I - LE CONTEXTE DU BUDGET 2021

L'épidémie de coronavirus (Covid-19) est lourde de conséquences pour les perspectives économiques. La croissance était faible mais se stabilisait avant que le Covid-19 ne fasse son apparition. Les restrictions à la circulation des personnes, des biens et des services, et les mesures d'endiguement de l'épidémie telles que les fermetures d'usines, des services et des commerces ont réduit l'activité manufacturière et plus généralement l'activité économique dans le monde.

A. Les éléments de contexte économique et financier

Une reprise progressive de l'économie mondiale était prévue pendant les dix-huit prochains mois, mais à un rythme variable suivant les économies. Une diminution du PIB mondial de 4,5 % en 2020 était prévue, avant de se redresser pour augmenter de 5 % en 2021. La révision à la hausse des prévisions de croissance mondiale masque des différences d'évolution considérables entre les pays.

Les perspectives de croissance dépendent de nombreux facteurs, notamment de l'ampleur et de la durée des nouvelles vagues d'infections par la Covid-19, des mesures dans lesquelles les dispositifs actuels d'endiguement seront maintenus ou renforcés, qui se répercuteront sur la confiance, du temps qui s'écoulera avant qu'un vaccin ou un traitement efficace ne soit disponible, ainsi que de l'ampleur du soutien apporté à la demande par les importantes mesures de relances budgétaires et monétaires adoptées.

Dans la plupart des économies, le PIB à la fin de 2021 devrait rester au niveau auquel il s'établissait à la fin de 2019 ou en deçà, et être nettement inférieur à ce qui était prévu avant la pandémie, laissant entrevoir un risque élevé des coûts de la pandémie, si cette dernière s'inscrit dans la durée. De fait, de nombreuses grandes économies avancées pourraient avoir perdu l'équivalent de 4 à 5 années de croissance du revenu réel par habitant en 2021. Nombre de grandes économies de marché émergentes devraient aussi connaître des déficits de croissance encore plus importants.

En France, le PIB se contracterait de 11,2 % en 2020, le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé début 2022 avec une remontée du PIB de 7,4 % en 2021 et de 3,0 % en 2022. La principale conséquence, la détérioration

du marché du travail en 2020 avec un recul de l'emploi total d'environ 800 000 postes sur un an. En 2021 et 2022 à l'inverse, plus de 700 000 emplois seraient recréés.

L'inflation demeurerait faible, la prévision atteindrait autour de 0,1 % en fin d'année 2020, en lien avec la baisse des prix de l'énergie. Elle ne pourrait atteindre que 1 % en 2022.

Malgré, le plan de relance qui comprend des mesures pour favoriser la transition écologique, la compétitivité et l'innovation et soutenir la création d'emplois, une enveloppe globale de 100 milliards d'euros sur deux ans a été constituée. Elle vise à retrouver un niveau d'activité semblable à la période d'avant crise d'ici à 2022. Les aléas pouvant affecter ce nouveau scénario central restent cependant importants, compte tenu des larges incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire.

B. Les dispositions du projet de loi de finances pour 2021

Dans cette période de recrudescence de l'épidémie de Covid-19 et d'incertitudes économiques, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2021, le 28 septembre 2020 en conseil des ministres.

Pour les collectivités il est axé sur les points suivants :

- Mise en œuvre d'un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans : Ce plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Les mesures concernant directement les collectivités portent sur la rénovation thermique, la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols, la gestion des centres de tri et de déchets, le développement de l'alimentation de qualité, les mesures de garanties de recettes des collectivités et de soutien direct à l'investissement local.
- Baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production : pour les communes, il est prévu de réduire de moitié la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels. Cela représente une recette de 72 350 € pour la commune de Wintzenheim.
- Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement : avec une baisse de sa part forfaitaire pour alimenter la hausse des parts de péréquation suivantes :
 - ✓ La dotation de solidarité rurale (DSR) est augmentée à nouveau de 90 M€ par le PLFI 2021. Wintzenheim la perçoit en tant que bourg centre et cela va représenter + 1 500 €.
 - ✓ La dotation de solidarité urbaine (DSU) est également augmentée à nouveau de 90 M€. La commune n'est pas éligible.

L'enveloppe du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), péréquation horizontale mise en œuvre depuis 2012, est stabilisée à 1 Md€. La carte intercommunale connaissant encore des changements, il est difficile de simuler l'évolution de la contribution annuelle du territoire de Colmar Agglomération. L'hypothèse d'une augmentation similaire de 2019 à 2020 de 7 500 € est retenue.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devrait progresser de 0.55 milliard d'euros. En 2021, l'automatisation du FCTVA sera mise en place. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable.

Pour les dépenses d'investissement, le soutien à l'investissement local est maintenu :

- ✓ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) serait d'un montant d'1.046 milliard d'euros.
- ✓ La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pourrait être de 570 millions d'euros,

- ✓ La Dotation Politique de la Ville (DPV) serait de 150 millions d'euros.

L'acte 2 de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) voté lors de la loi de finances 2020 a permis à 80 % des foyers de ne plus payer la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. Actuellement, cela n'a aucune conséquence financière au niveau communal.

La Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) devrait perdre son caractère local suite à la nécessaire mise en conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs. Elle sera alignée dans le cadre d'une taxe nationale unique pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux. Il n'y aura pas de changement pour la commune au titre de cette réforme.

II – LES ORIENTATION BUDGETAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

1 - FONCTIONNEMENT

Les orientations du budget de fonctionnement reprennent les dépenses et les recettes liées aux services actuels rendus à la population ainsi que celles liées aux équipements, aux écoles... comprenant également la gestion de la Covid-19.

A. Dépenses

Pour ce qui concerne **les dépenses de fonctionnement**, l'exercice 2020 serait notamment marqué par des dépenses moins importantes que prévues du fait de l'arrêt de l'activité pendant la période de confinement : pas de manifestation, moins de dépenses et de charges... soit environ une baisse de l'ordre de 100 000 € en ce qui concerne les frais généraux. S'agissant des charges de personnel, les dépenses diminueront légèrement également (- 40 000 €).

Les atténuations de produits vont augmenter, suite à l'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) de Colmar Agglomération,

Pour 2021, on peut estimer que :

- Le budget prévu **pour les charges à caractère général** (011) serait identique à celui de 2020 soit 1.514.000 € inscrits au chapitre 011. Cette prévision inclut les nouvelles dépenses spécifiquement liées à la gestion de la crise sanitaire de l'ordre de 100 000 € en 2021.
- 2 578 000 € seraient nécessaires pour couvrir **les dépenses du personnel** (012) qui seraient en augmentation par rapport à 2020. Celle-ci serait due principalement :
 - aux dépenses supplémentaires issues des salaires des agents recenseurs (recensement de la population en 2021),
 - aux augmentations des charges patronales,
 - aux évolutions d'échelons,
 - à la fin des demi-traitements des agents reprenant leurs postes de travail
 - au tuilage des départs en retraites et l'arrivée des nouveaux agents en poste.

Toutefois, malgré les dépenses supplémentaires attendues, la masse salariale devrait être contenue dans la même enveloppe prévisionnelle qu'en 2020.

Le chapitre 65 comprenant les charges de gestion courantes intégrant notamment les subventions et les participations (chapitre 65) devrait connaître une hausse de 25 500 € correspondant à l'inscription budgétaire des dépenses de formation des élus.

Pour les autres dépenses de ce chapitre, les subventions aux associations seront envisagées selon la même procédure prenant en compte les critères d'attribution.

En résumé, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient sensiblement augmenter (hors dépenses imprévues) de 42.000 € (2020 : 5.158.000 € et 2021 : 5.200.000 €) soit +0,8%. Cette évolution traduit d'une part l'intégration de :

- 25 500 € de prévisions de dépenses supplémentaires pour couvrir les formations des élus,
- 22 500 € pour une majoration des dépenses des atténuations de charges.

et d'autre part, une stabilisation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

B. Recettes

Dans la mesure où la loi de finances pour l'année 2021 n'a pas encore été adoptée, les prévisions de recettes sont basées sur le principe d'une reconduction du cadre budgétaire de 2020. Ces prévisions devront, selon toute vraisemblance, faire l'objet d'un recalage lors du vote du prochain budget supplémentaire en cours d'exercice 2021. De manière générale, les hypothèses en matière d'évolution des recettes sont prudentes.

Recettes attendues dans le cadre de l'exécution du budget 2020

S'agissant des **recettes de fonctionnement du budget 2020**, on peut estimer qu'elles seront plus élevées que prévues de l'ordre de 100 000 € comprenant une augmentation des remboursements des salaires et cotisations des agents en maladie de 15 000 €, le produit de la fiscalité directe du fait de l'augmentation de presque 2% de la revalorisation des bases cadastrales de 65 000 € et à une recette exceptionnelle de 54 500 € à comptabiliser dans les cessions de matériels. La baisse des recettes due à la Covid-19, la baisse des locations de salles, l'annulation, des concerts, du marché de Pâques, et des animations représentent environ 25 000 €.

Dans ces conditions, le résultat prévisionnel de fonctionnement du budget 2020 devrait être largement positif, avec une épargne brute dégagée estimée à hauteur de 1.8 M€ soit une épargne nette évaluée à 1 520 000 €.

Pour 2021, les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 6.4 M €, soit en légère hausse par rapport à 2020 (6,3 M€).

Budget 2021 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

La tarification des services publics regroupe toutes les redevances et droits des services (culturels, animations...) mais également des produits aussi divers que les locations, les coupes de bois. Ce poste augmente grâce aux prévisions d'augmentation des ventes de bois en 2021. Toutefois, il est à préciser que les prévisions réalisées par l'ONF dans le cadre du plan pluriannuel ne seront pas atteintes dans la mesure où le changement climatique engendre des modifications dans la qualité de la production forestière et en conséquence dans la vente de bois.

Dotations, subventions et participations

La dotation forfaitaire de la DGF pour la commune pourrait passer de 389 500 € en 2020 à 394 000 € en 2021, du fait d'une population notifiée en augmentation de 7995 à 8050 habitants.

Quant à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement prévue dans le Projet de Loi de Finances 2021, elle permet de prévoir une augmentation de 4 500 € par rapport à 2020. En 2021, la DGF pourrait s'élever à 501 000 €.

En 2021, 8 500 € en section de fonctionnement sont attendus en recettes au titre du FCTVA dans le budget communal.

Au titre des participations, on notera en 2021 une participation de la CAF au titre de la politique de l'enfance et de la jeunesse qui reste stable de l'ordre de 198 000 €.

Budget 2021 : Impôts et taxes

En ce qui concerne Colmar Agglomération au titre de l'Attribution de Compensation ou de la Dotation de Solidarité Communautaire, aucun changement n'est à prévoir. Ainsi, 1 354.000 € sont attendus.

La baisse de la consommation d'électricité en France en 2020 est évaluée à - 5 %. En 2021, la taxe relative à ce poste serait diminuée de 4 000 € afin de prendre en compte cette évolution.

Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 25 300 € en 2021 correspondant à la variation de l'indice de référence.

Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure diminue en 2020 et serait de l'ordre de 46 000 €. Pour 2021, une légère baisse est encore à prévoir et 45 000 € seraient inscrits en recette.

Par ailleurs, la perte du volume de transactions immobilières selon le développement de la crise sanitaire risque d'entraîner une chute du produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations à Titre Onéreux.

Le Projet de Loi de Finances 2021 marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Par hypothèse, la simulation des recettes des taxes foncières pour 2021 repose sur une augmentation des bases de 1% (comprenant la variation physique et le taux d'inflation).

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BASE TH	10 353 383 €	10 294 672 €	10 460 600 €	10 789 804 €	11 139 019 €	11 198 388 €	11 310 372 €
TAUX TH	13,05%	13,44%	13,84%	13,98%	13,98%	13,84%	13,84%
PRODUIT TH	1 351 116 €	1 383 604 €	1 447 747 €	1 508 415 €	1 557 235 €	1 549 857 €	1 565 355 €
<i>Evolution du produit fiscal TH</i>		32 487 €	64 143 €	60 668 €	48 820 €		
<i>Evolution du produit fiscal TH en %</i>		2,40%	4,64%	4,19%	3,24%		
BASE TFB	8 906 607 €	9 016 810 €	9 220 973 €	9 433 764 €	9 651 674 €	9 970 413 €	10 070 117 €
TAUX TFB	15,89%	16,37%	16,86%	17,03%	17,03%	17,03%	17,03%
PRODUIT TFB	1 415 260 €	1 476 052 €	1 554 656 €	1 606 570 €	1 643 680 €	1 697 961 €	1 714 941 €
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		60 792 €	78 604 €	51 914 €	37 110 €	54 281 €	16 980 €
<i>Evolution du produit fiscal TFB en %</i>		4,30%	5,33%	3,34%	2,31%	3,30%	1,00%
BASE TFNB	213 671 €	221 380 €	216 657 €	214 365 €	222 038 €	228 213 €	230 495 €
TAUX TFNB	49,08%	50,55%	52,07%	52,07%	52,07%	52,07%	52,07%
PRODUIT TFNB	104 870 €	111 908 €	112 813 €	111 620 €	115 615 €	118 831 €	120 019 €
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		7 038 €	906 €	-1 193 €	3 995 €	3 215 €	1 188 €
<i>Evolution du produit fiscal TFNB en %</i>		6,71%	0,81%	-1,06%	3,58%	2,78%	1,00%
BASE THLV			147 877 €	147 530 €	107 053 €	115 807 €	116 965 €
TAUX THLV			13,84%	13,98%	13,98%	13,98%	13,98%
PRODUIT THLV			20 466 €	20 625 €	14 966 €	16 190 €	16 352 €
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>			20 466 €	159 €	-5 659 €		
<i>Evolution du produit fiscal TFNB en %</i>				0,77%	-27,44%		
TOTAL DES TAXES DIRECTES	2 871 246 €	2 971 563 €	3 135 683 €	3 247 229 €	3 331 496 €	3 382 839 €	3 416 667 €
<i>Evolution du produit fiscal</i>		100 317 €	164 119 €	111 547 €	84 267 €	51 342 €	33 828 €
<i>Evolution du produit fiscal %</i>		3,38%	5,23%	3,44%	2,53%	1,52%	1,00%

La modification notable en 2021 est le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes répartie par application d'un coefficient correcteur (COCO) censé neutraliser les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation. En 2021, il sera nécessaire de voter le nouveau taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties incluant le taux communal de 2020 de 17.03% et celui du Conseil Départemental du Haut-Rhin de 13.17%, soit un vote du taux de TFPB de 30.20%.

Les recettes suivantes sont donc attendues :

- La Taxe d'Habitation : 1 565 350 €
- La Taxe sur le Foncier Bâti : 1 714 950 €
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti : 120 000 €

Avec la réforme de la Taxe d'Habitation, un coefficient correcteur doit être calculé et le montant de sous compensation, les calculs qui suivent sont indicatifs. En 2021, les services de la DGFIP en feront les calculs définitifs. Ainsi, la sous-compensation peut être évaluée à 271 728 €.

Tableau de vote des taux des TFPB et TFBNP pour l'année 2021

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BASE TFB	8 906 607 €	9 016 810 €	9 220 973 €	9 433 764 €	9 651 674 €	9 970 413 €	10 070 117 €
TAUX TFB	15.89%	16.37%	16.86%	17.03%	17.03%	17.03%	30.20%
							271 728.00 €
PRODUIT TFB	1 415 260 €	1 476 052 €	1 554 656 €	1 606 570 €	1 643 680 €	1 697 961 €	3 312 903 €
BASE TFBNP	213 671 €	221 380 €	216 657 €	214 365 €	222 038 €	228 213 €	225 813 €
TAUX TFBNP	49.08%	50.55%	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%	52.07%
PRODUIT TFBNP	104 870 €	111 908 €	112 813 €	111 620 €	115 615 €	118 831 €	117 581 €
TOTAL DES TAXES DIRECTES	1 520 130 €	1 587 959 €	1 687 936 €	1 718 348 €	1 753 637 €	1 816 792 €	3 430 484 €

Pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, le taux en 2021 est encore gelé par rapport à 2019.

	2017	2018	2019	2020	2021
Base de la THLV	147 877 €	147 530 €	107 053 €	115 807 €	116 965 €
Taux de la THLV	13,84 %	13,98 %	13,98 %	13,98 %	13,98 %
Produit	20 466 €	20 625 €	14 966 €	16 190 €	16 352 €

En 2021, la fiscalité des ménages devrait générer une ressource de 3 446 600 € contre 3 398 500 € en 2020.

La crise sanitaire Covid-19 va affecter la fiscalité et les finances locales, notamment en termes de recettes de fonctionnement mais il est encore difficile de connaître la véritable incidence sur la population et l'emploi. Devant ces incertitudes, il est proposé de conserver une fiscalité identique et ainsi prévoir qu'en **2021, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.**

C. Résultat prévisionnel 2021

En 2020, le résultat prévisionnel de fonctionnement devrait être positif, avec une épargne brute dégagée estimée à 1.8 M €.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Evaluation 2020	Prévision 2021
Epargne Brute	1 481 412 €	1 352 444 €	1 290 481 €	1 722 610 €	1 640 859 €	1 804 032 €	1 200 000 €
Tx d'épargne brute	24,23 %	22,18 %	20,81 %	26,88 %	25,69 %	28,10 %	18,72 %

Pour rappel, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurés ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

L'épargne brute dégagée en 2019 avait un taux de 25.69 % et serait d'environ 28 % également en 2020. En revanche, en 2021, l'épargne brute serait de 1 200 000 € soit un taux de 18,72%.

La baisse significative prévue en 2020 représente un bilan budgétaire prudent avec la prise en compte de différents facteurs :

- L'augmentation des dépenses réelles des charges de personnel qui sera significative,
- Les dépenses imprévues liées à la Covid 19,
- La baisse des recettes de fonctionnement qui peut être importante au regard de la crise actuelle et de la prolongation de la pandémie.

Les ratios montrent un exercice 2020 serein en corrélation avec les prévisions. En 2021, les ratios, bien que montrant une baisse, sont encore bons. Le taux d'épargne brute est prévu à 18,72 %, c'est-à-dire très satisfaisant, en sachant qu'un ratio de 8% à 15% est un taux d'épargne dit satisfaisant. Or, les modes de financement historiques des collectivités territoriales sont remis en cause. Cela nécessite des adaptations alors que la contraction des ressources, l'augmentation choisie ou subie des charges (développement des services, inflation, normes nationales, Covid-19...) contraignent à faire des choix.

2 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

En 2020, les dépenses d'investissement seraient de l'ordre de 2 millions d'euros. En 2021, les dépenses d'investissement sont la réalisation des projets de la première année de la mandature dans le cadre d'un Projet Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

Ainsi, la planification des dépenses comprendrait les projets suivants pour un total d'environ 20 000 000 d'euros si tous les projets sont réalisés.

Les dépenses d'investissement pluriannuel 2020-2025 :

Bâtiments	8 450 000 €
Transformation du presbytère en centre périscolaire et cantine (2021-2024)	4 500 000 €
Toiture Eglise Saint Laurent (2021)	400 000 €
Chapelle Herzog (2021-2023)	600 000 €
Création de lieux pour la lecture publique (2021-2022)	200 000 €
Réfection des locaux scolaires et équipements (2021-2025)	150 000 €
Création d'une nouvelle halle des fêtes (2023-2026) (suivant les capacités financières de la commune – inscription de la part budgétaire concernée)	2 600 000 €
Voiries Espaces verts – Environnement	7 450 000 €
Réaménagement et sécurisation des entrées de ville (2021-2024)	3 000 000 €
Restructuration rues Haussmann et A.Hirn (2021-2022)	1 000 000 €
Rue Joffre 2 ^{ème} phase (2021)	900 000 €
Aménagement d'un parking à La Forge + étude sur le parc (2021-2022)	200 000 €
Chemins ruraux et forestiers (2021-2025)	300 000 €
Gros travaux de réfection de la voirie communale (2021-2025)	1 000 000 €
Aménagement parc Herzog – parvis des églises (2021)	400 000 €
Parc de jeux Acker et aménagement d'un city parc (2021)	350 000 €
Réalisation d'un plan de déplacement doux	300 000 €

Sécurité	500 000 €
Mise en place de la vidéosurveillance (2021)	500 000 €
Acquisitions foncières (2021-2025)	1 000 000 €
Divers dont les véhicules municipaux, le matériel...	2 500 000 €

Chaque année, le PPI sera réajusté selon les réalisations et les prévisions budgétaires. La programmation demeure soutenue sur toute la période, compte tenu notamment des nouveaux équipements à destination des habitants. La planification des dépenses serait la suivante :

- 2020 : 2 000 000 €
- 2021 : 4 300 000 €
- 2022 : 2 200 000 €
- 2023 : 4 100 000 €
- 2024 : 4 300 000 €
- 2025 : 3 000 000 €

Les recettes comprennent l'autofinancement, le FCTVA, les subventions et participations attendues ainsi qu'un emprunt qui pourrait être contractualisé pendant la durée du mandat et qui serait de l'ordre de 2 à 4 millions d'euros.

En 2021, les dépenses d'investissement sont attendues à hauteur de 4.3 M€. Toutefois, il faut distinguer les dépenses au niveau du Budget primitif (2.000.000 €) et celles susceptibles d'être inscrites au budget supplémentaire (2.300.000 €).

Les projets d'investissement qui devraient être lancés sont principalement les suivants :

Mise en place de la vidéosurveillance	500 000 € (Budget primitif)
2 ^{ème} phase d'aménagement du parc Herzog	400 000 € (RAR)
Parc de jeux Acker dont aménagement d'un city parc	350 000 € (Budget primitif)
Voirie – rue Haussmann-rue A.Hirn	720 000 € (Budget primitif)
Voiries diverses	200 000 € (Budget primitif + sup.)
Toiture Eglise Saint Laurent	350 000 € (Budget primitif)
Maîtrise d'œuvre pour la création d'un périscolaire et d'une cantine	720 000 € (Budget supplémentaire)
Création de lieux de lecture publique	200 000 € (Budget supplémentaire)
Restauration de la chapelle Herzog-phase 1	200 000 € (Budget supplémentaire)

Les autres projets en cours au 31/12/2020 feront l'objet des Restes à Réaliser.

La dette

Le stock de la dette sera d'environ 3.5 M €. La répartition de la dette au 31/12/2020 :

- ✓ Crédit mutuel du Pflixbourg : encours de 3,45M€ à taux fixe de 1.13%,
- ✓ CAF du Haut-Rhin : encours de 97 200 € à taux zéro.

Le remboursement annuel est de 280 000 €.

La capacité de désendettement de la commune est de 2 ans. 35 % des communes de 5 000 à 10 000 habitants ont un seuil de solvabilité de cet ordre. La moyenne des communes au niveau national de la capacité de désendettement se situe entre 5 et 6 ans.

Ce faible taux d'endettement permet d'envisager un emprunt dans les 5 années à venir tout en restant dans une capacité de désendettement inférieur à 5 ans.

Les recettes d'investissement 2021 :

Pour ce qui est des recettes d'investissement, on peut principalement prendre en compte :

- Le FCTVA à hauteur de 350 000 €,
- Des cessions de terrains dans la zone d'activités Europe, ainsi que des cessions diverses prévues pour 277 500 €
- La Taxe d'Aménagement (T.A.) pour une recette de l'ordre de 200 000 €,
- Les subventions diverses pour 240 000 €.

Les orientations budgétaires 2021

Au regard des éléments précédemment détaillés, le cadre général du budget général 2021 devrait être le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	6 400 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	-	5 200 000 €
<hr/>		
Résultat de fonctionnement	=	1 200 000 €
Remboursement de la dette	-	280 000 €
<hr/>		
Autofinancement	=	920 000 €
Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	+	1 067 000 €
<hr/>		
Disponible pour le financement des dépenses d'investissement		1 987 000 €

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

- La poursuite du service public communal au même niveau qualitatif répondant aux besoins de la population,
- Les charges générales, y compris celles relatives au personnel, restent contenues dans une enveloppe identique à celle de 2020,
- La poursuite des efforts d'économies sur toutes les dépenses,
- Les perspectives en matière d'investissement sur la période 2020-2025 avec la réalisation des projets prévus tels que spécifiés,
- Des taux de fiscalité qui restent identiques,
- Une possibilité de mobiliser un nouvel emprunt.

Monsieur le Maire : Quelles sont les questions ?

Claude KLINGER-ZIND : Tout d'abord, en page 10 je pense qu'il y a une erreur, dans la dernière phrase juste avant les recettes d'investissement 2021 : « ce faible taux d'endettement permet d'envisager un emprunt dans les 5 années à venir tout en restant dans une capacité de désendettement inférieure à 5 ans » et non pas d'endettement.

Monsieur le Maire : Oui tout à fait, il y a une erreur.

Claude KLINGER-ZIND : Nous estimons que ce Débat d'Orientation Budgétaire a lieu trop tôt. En effet, vous ne disposez pas des chiffres définitifs de 2020 et, dans le contexte perturbé dans lequel nous évoluons actuellement, il est difficile, voire impossible, d'avoir la moindre visibilité à court ou moyen termes.

Aucune commune, ou intercommunalité d'ailleurs, ne tient son DOB aussi tôt. Tout simplement car trop de données ne sont pas connues à ce jour ce qui rend le DOB très hypothétique.

Concernant les débats d'orientations budgétaires présentés, à propos des taux de fiscalité directe, heureusement qu'ils n'augmentent pas en 2021 puisque nous avons déjà les taux les plus élevés de toute l'agglomération, hormis ceux de la ville de Colmar.

A propos de l'épargne brute, je préférerais que l'on parle de l'épargne nette car la différence est le remboursement de la dette qui change à partir de 2019. Les chiffres dans le tableau sont bien inférieurs concernant la somme disponible.

En réalité, on se rapproche plutôt des 900 000 € que l'on retrouve dans la page 11.

Concernant les investissements, vous annoncez 20 millions d'euros d'investissement pour les 5 ans à venir donc pour le mandat. En mars dernier, lors de la campagne électorale il y a 8 mois à peine, vous aviez prévu une somme de 15 588 000 € ce qui n'était déjà pas financé vu que vous consommiez l'excédent global de 3.7 millions d'euros de départ en ne laissant aucune épargne disponible à la fin du mandat.

Alors, avoir besoin d'un financement de 8 millions d'euros après 8 mois, c'est extrêmement inquiétant, et ce n'est pas ce que j'appelle « la compétence et la rigueur d'un programme réfléchi et financé » comme vous l'aviez écrit dans votre tract électoral.

Donc, quand vous écrivez un peu plus haut dans ce même tract « la description est sommaire, l'estimation du programme manque de précision et de visibilité », en fait dois-je comprendre que vous parliez plutôt de votre programme et non de celui du groupe Wintzen'aime ? En effet, nous n'avons pas la même définition du mot visibilité. Quand tu nous annonces que tu envisages d'emprunter à peine 8 mois après les élections, cela veut dire qu'à terme, tu seras contraint d'augmenter les taxes foncières pour rembourser ces emprunts.

Monsieur le Maire : Si cela ne vous dérange pas de me vouvoyer.

Claude KLINGER-ZIND : Pardon. D'accord, si tu veux Serge. C'est pourquoi nous voterons contre ce débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire : Vous êtes au conseil municipal et au conseil municipal on vouvoie le Maire, ce n'est pas comme dans la rue quand on le rencontre.

Bien, merci de votre remarque. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je rappelle simplement qu'il y a eu une commission Finances et qu'aucune question n'a été posée. Pourtant, la commission Finances est faite pour poser des questions et se pencher correctement dans le budget. Or, de votre groupe, aucune question. Donc aujourd'hui, c'est bien de le dire mais je pense que c'est plutôt en commission Finances qu'il faut faire les remarques d'usage. C'est mon point de vue.

Claude KLINGER-ZIND : Ma collègue ici présente me dit qu'elle a posé des questions et entamé la discussion.

Monsieur le Maire : Non, une seule, et encore. Et Monsieur MULLER en a posé une aussi c'est tout. Mais ça ne rentrait pas complètement dans le budget, on n'a pas eu de débat d'orientation budgétaire en commission Finances, ça c'est sûr.

Claude KLINGER-ZIND : Je ne sais pas, vous venez de dire qu'il n'y a pas eu de questions.

Monsieur le Maire : Enfin ce n'était pas des questions sur le budget. Et puis de toute façon, je peux comprendre que vous ne soyez pas d'accord, c'est notre programme électoral, ce n'est pas le vôtre, donc forcément.

Bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 09 novembre 2020,

Le conseil municipal, **après avoir débattu des orientations budgétaires du budget principal 2021 ci-dessus, par 24 voix pour et 5 voix contre :**

- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

En 2020, les dépenses de fonctionnement ont augmenté, les dépenses d'entretien du réseau ont nécessité le changement d'amplificateurs défectueux. Les autres dépenses sont restées stables.

Depuis plus d'une année, la fibre a été déployée sur Wintzenheim. Cela impacte le fonctionnement de la régie par une baisse des abonnés. Une vingtaine d'abonnés ont résilié leur contrat en 2020. En conséquence, les recettes de fonctionnement ont légèrement diminué de 3 000 €.

Le résultat de la section de fonctionnement devrait rester excédentaire de 10 000 €.

Les perspectives budgétaires 2021 sont les suivantes :

● En section de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement attendues seront de l'ordre de 55 000 €.

Le prix de l'abonnement resterait identique en 2021, car les dépenses peuvent être couvertes par les recettes actuelles des abonnés.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 37 000 €. Aucune dépense spécifique n'est à prévoir pour l'entretien du réseau. La même société assurera le service de maintenance en 2021.

● En section d'investissement

Les dépenses d'investissement à prévoir sont :

- le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau pour 12 000 € ;
- l'achat d'amplificateurs, et selon besoin, la mise aux normes des réseaux.

Le budget d'investissement permet de répondre à l'ensemble de ces projets par autofinancement.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique CHERY : Faisant partie de la commission de la régie municipale des antennes communautaires de télévision de Wintzenheim, je trouve déplorable que nous n'ayons pas eu de concertation et de réunion pour en discuter, alors que d'autres commissions se sont réunies comme la commission Finances ou Environnement. Certes, aujourd'hui nous sommes en confinement, mais nous aurions pu utiliser d'autres alternatives pour nous réunir et en débattre.

Je pose la question suivante : à quoi peuvent servir ces commissions si nous ne pouvons pas nous réunir pour discuter en amont avant de débattre au conseil municipal ?

Monsieur le Maire : Je fais simplement une remarque, c'est ce que je disais toute à l'heure, c'est bien beau d'avoir des commissions, encore faut-il que vous parliez et que vous débattiez. Or souvent, vous êtes muet.

Dominique CHERY : Monsieur le Maire, juste une remarque, pour la commission de la régie municipale, concernant le débat d'orientation budgétaire, quand est-ce que l'on s'est réuni ?

Monsieur le Maire : Monsieur CAMPITELLI va vous répondre.

Ludovic CAMPITELLI : Alors déjà ce n'est qu'un débat d'orientation. La réunion pour le budget de la régie est prévue le 10 décembre et vous recevrez l'invitation en temps et en heure. Est-ce que cela répond à la question ou faut-il rentrer plus dans les détails ?

Dominique CHERY : Merci pour l'information.

Monsieur le Maire : Je rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire, l'année dernière, nous l'avons déjà fait au mois de novembre et le vote du budget juste avant Noël. Ce n'est pas la première année que je le fais et vous avez vu que le budget 2020 tenait tout à fait la route. Il n'y a eu aucun souci de ce côté-là. Bien naturellement, il ne s'agit que d'un Débat d'Orientation Budgétaire. Quand arrive le budget, on peut encore modifier et adapter. Mais ce n'est qu'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Bien, on passe au vote.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 09 novembre 2020,

Le conseil municipal, **après avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe 2021 de la RMACTW, à l'unanimité** :

- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'exposées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Décision Modificative n° 01 du Budget Principal 2020

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Il est proposé une décision modificative du budget principal concernant deux points :

- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales,
- la participation au financement de la constitution du référentiel topographique avec Colmar Agglomération.

1. **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est un dispositif national de péréquation horizontale abondée à hauteur de 1 milliard d'euros. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisés, selon une répartition calculée avec un « *indice synthétique de prélèvement* », obtenu par l'addition des 2 éléments suivants : potentiel financier agrégé par habitant et le revenu moyen par habitant.

Le FPIC est inscrit au budget 2020 pour un montant de 15 000 €. Cette somme a été définie en fonction des informations disponibles lors de la préparation du budget.

Or, la préfecture a notifié le prélèvement du FPIC à hauteur de 27 074 €. Il s'agit de rectifier les montants inscrits au budget.

2. Par délibération du 20 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé **la convention de partenariat avec Colmar Agglomération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique.**

Le montant de la participation de la Ville de Wintzenheim s'élève à 37 120 €, et n'a pas été inscrite au compte 2041511. Cette dépense doit faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

Il faudrait prévoir au budget les modifications suivantes :

Section Fonctionnement - Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
Chapitre 014	739223 Prélèvement du FPIC	+12 500 €
Chapitre 022	022 Dépenses imprévues	- 12 500 €
Section Investissement - Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
Chapitre 204	2041511 GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériels et études	+38 000 €
Chapitre 020	020 Dépenses imprévues	-38 000 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 09 novembre 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°01 du budget principal 2020 de la Ville de Wintzenheim,
- **FIXE** la durée d'amortissement à 5 ans de la subvention d'équipement versée – GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériels et études, relative à la convention conclue avec Colmar Agglomération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Approbation de l'enveloppe indemnitaire globale des indemnités des élus

Rapporteur : Daniel LEROY

Faisant suite à l'installation des membres du conseil municipal, une délibération a été soumise au vote et approuvée le 23 mai 2020 mettant ainsi en place les indemnités de fonctions.

Or, il s'avère qu'il est nécessaire d'annuler cette délibération et d'en soumettre une nouvelle afin :

- D'une part, de calculer la répartition de l'enveloppe globale allouée suite à une erreur,
- D'autre part de calculer les indemnités liées à la majoration car deux phases distinctes (donc deux délibérations) sont nécessaires pour le vote des indemnités de fonctions avec en premier lieu la détermination de l'enveloppe globale et ensuite le principe de majoration.

L'enveloppe globale des indemnités des élus est composée des indemnités maximales que peuvent recevoir le Maire et les adjoints en exercice. Dans le cas de Wintzenheim, dont la population totale est de 7996 habitants :

- l'indemnité maximale pour le Maire est de 55 % de l'indice terminal brut de la fonction publique,
- l'indemnité maximale pour un adjoint est de 22 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.

Les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont donc comprises dans une enveloppe de $55+(22 \times 7)$ soit 209% (voir le tableau annexé ci-dessous).

	Indemnités maximum de l'indice terminal brut de la fonction publique
Maire	55 %
1^{er} adjoint	22 %
2^{ème} adjoint	22 %
3^{ème} adjoint	22 %
4^{ème} adjoint	22 %
5^{ème} adjoint	22 %
6^{ème} adjoint	22 %
7^{ème} adjoint	22 %
Total	209%

Le Maire a désigné deux conseillers délégués. En conséquence, il est proposé les taux de répartition suivants compris dans le total de 209% :

- Maire : 49,3%
- Adjoints : 21,1 % (soit $21,1 \% \times 7 = 147,7\%$)
- Conseillers délégués : 6 % (soit $6\% \times 2 = 12\%$)

Daniel LEROY : Je vous donne également comme information que l'enveloppe votée au conseil municipal du 23 mai 2020 représentait 9 346.55 € et que celle qui va être votée ce soir, si elle est votée par le conseil, est de 9 348.12 € soit une différence de 1.57 €.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Marie MULLER : Vous avez parlé de nommer deux conseillers délégués, j'aimerais juste savoir qui c'est car je ne les connais pas.

Monsieur le Maire : Alors, ils ont été nommés lors du premier conseil municipal. Ah non pardon, c'est moi qui les nomme directement. C'est Monsieur CAMPITELLI qui est à ma gauche et Monsieur FREYBURGER qui est devant. Je rappelle leurs fonctions : Monsieur FREYBURGER s'occupe de tout ce qui est sécurité et Monsieur CAMPITELLI gère tout ce qui est forêt et antenne communautaire.

Jean-Marie MULLER : Merci de cette précision.

Monsieur le Maire : Je vous en prie. Est-ce qu'il y a encore des observations ? Je passe au vote.

VU les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 23 mai 2020 relative à l'adoption des modalités de calcul des indemnités accordées pour l'exercice des fonctions d'élus ;

VU le courrier de la Préfecture reçu le 25 septembre 2020 stipulant que la note récapitulant les indemnités allouées aux membres du conseil municipal ne répondait pas aux prescriptions de l'article L.2123-20-1 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre deux délibérations distinctes pour se conformer aux règles établies, notamment les articles L.2123-22 à L2123-24 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 23 mai 2020 et de soumettre un nouveau dispositif au conseil municipal,

Le conseil municipal, **par 24 voix pour et 5 abstentions** :

- **ANNULE** la délibération du 23 mai 2020 relative à la mise en place des indemnités de fonction des élus,
- **APPROUVE** le taux de 209 % de l'indice terminal brut de la fonction publique territoriale pour la détermination de l'enveloppe indemnitaire globale des élus ;
- **APPROUVE** la répartition proposée entre le Maire, les adjoints et les conseillers délégués selon le tableau annexé ci-dessous, soit :
 - Pour le Maire : 49,3% ;
 - Pour chacun des 7 adjoints : 21,1 %
 - Pour chacun des 2 conseillers délégués : 6 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Tableau de répartition annexé à la présente délibération :

	Indemnités octroyées
Maire	49,3 %
1^{er} adjoint	21,1 %
2^{ème} adjoint	21,1 %
3^{ème} adjoint	21,1 %
4^{ème} adjoint	21,1 %
5^{ème} adjoint	21,1 %
6^{ème} adjoint	21,1 %
7^{ème} adjoint	21,1 %
Conseiller délégué	6%
Conseiller délégué	6%
Total	209%

7. Approbation de la majoration des indemnités des élus

Rapporteur : Daniel LEROY

La commune de Wintzenheim bénéficie des majorations des indemnités en qualité d'ancien chef-lieu de canton (15 %). Il est proposé de les appliquer pour le même résultat que prévu initialement pour le Maire, les adjoints et les conseillers délégués.

Monsieur le Maire : *Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, on peut passer au vote.*

Le conseil municipal, **par 24 voix pour et 5 abstentions** :

- **APPROUVE** les majorations de chef-lieu de Canton de 15% pour le Maire, les adjoints et les conseillers délégués, majoration appliquée à l'indemnité octroyée à chaque élu,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Tableau de répartition annexé à la présente délibération :

	Indemnités octroyées	Taux de majoration appliqué à l'indemnité
Maire	49,3 %	15%
1^{er} adjoint	21,1 %	15%
2^{ème} adjoint	21,1 %	15%
3^{ème} adjoint	21,1 %	15%
4^{ème} adjoint	21,1 %	15%
5^{ème} adjoint	21,1 %	15%
6^{ème} adjoint	21,1 %	15%
7^{ème} adjoint	21,1 %	15%
Conseiller délégué	6%	15%
Conseiller délégué	6%	15%
Total	209%	

8. Subvention Exceptionnelle à l'Association des Maires des Alpes Maritimes

Rapporteur : Emmanuel AQUINO

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Selon les autorités, le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures. Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune de Wintzenheim souhaite répondre à cet appel et s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi une subvention exceptionnelle pourrait être allouée à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes. Cette subvention pourrait être de 2000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'observations ? J'ai demandé que l'association des Maires nous fasse un rapport sur les actions et à qui elle aura reversé les différentes subventions. J'ai même demandé que l'on aille un petit peu plus loin et savoir si l'on ne pourrait pas parrainer une collectivité pour pouvoir organiser des collectes et éventuellement lui amener ce dont elle aurait besoin. C'est encore à réfléchir mais pour l'instant on va leur octroyer 2000 € si vous en êtes d'accord bien naturellement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29 ;

CONSIDERANT que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau communal

Rapporteur : Denis ARNDT

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale deviennent compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi.

Le transfert de cette compétence est automatique sauf en cas de vote contraire de 25% des communes représentant 20 % de la population dans les 3 mois précédant le terme d'applicabilité (soit entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017).

Puisque cette minorité de blocage s'est exercée, une clause de revoyure est instaurée et la compétence sera transférée à la prochaine élection du président, après renouvellement des conseils municipaux sauf si la minorité de blocage des communes s'exprime à nouveau 3 mois avant (soit entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020).

Tout d'abord, de nombreuses communes ont engagé ou sont déjà avancées dans l'élaboration ou la révision de leur document de planification locale, et il est judicieux avant toute chose que chaque commune puisse aboutir à un Plan Local d'Urbanisme conforme avec la réglementation.

Par ailleurs, il faut souligner que la commune constitue l'échelon institutionnel le plus pertinent pour l'habitant notamment en ce qui concerne l'urbanisme.

Enfin, il faut prendre en considération la coopération existante et le partenariat entre la commune et Colmar Agglomération, et ce, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et notamment pour élaborer ensemble une vision commune des enjeux transversaux.

Si on prend en compte ces différents éléments, il s'avère préférable que la commune conserve la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur l'adjoint. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur KLINGER-ZIND.

Claude KLINGER-ZIND : Merci Monsieur le Maire. L'aménagement du territoire nécessite une vision plus large qu'uniquement limitée au ban communal. Aujourd'hui, on ne vit plus tout simplement dans une ville ou dans un ban communal, mais dans un bassin de vie où s'entremêlent différentes communes ce que l'on a chez nous à Logelbach par exemple. Même dans les rues on est entre deux communes. On l'a dans le secteur de la Croix Blanche qui est limitrophe avec Colmar, on l'a même dans le milieu rural avec les chemins du Wagenweg, le Herrenpfad à Wintzenheim avec la commune de Turckheim, sans parler du Tiefenbach et des zones économiques ni même des zones commerciales à l'échelle de l'agglomération.

C'est pourquoi je pense qu'un PLU à l'échelle intercommunale permettrait d'harmoniser l'urbanisation, de préserver les terres agricoles et ce sans ôter l'échelon communal dans la construction de ce type de PLU car il serait forcément piloté par les maires des différentes communes. Essayons d'avoir une vision d'ensemble de notre environnement de vie pour le bien-être de tous au sein notre territoire.

Monsieur le Maire : Merci. Une petite remarque puisque cela a été débattu entre les Maires, les vice-présidents et le Président de Colmar Agglomération : A l'unanimité, il ne manquait pas une voix. Le Conseil Communautaire va en débattre, vous ferez la même remarque au Conseil Communautaire, tous les maires présents ont absolument refusé, le maire de Colmar en premier.

Je pense qu'on peut travailler au niveau intercommunal, ce que l'on fait à l'heure actuelle, mais le PLU doit rester communal. On est maître chez nous. Vous dites bien que les maires seraient autour de la table, mais le maire de la commune, s'il y a un débat, peut très bien être mis en minorité ce qui veut dire que les autres maires piloteraient. Donc il faut être extrêmement prudent. J'ai aussi réfléchi sur le sujet mais je pense que vous êtes le seul jusqu'à présent à faire cette proposition. En tous les cas, tous les maires, vous l'entendrez au Conseil Communautaire, sont d'accord. Tous les maires présents au niveau du SCOT, puisque maintenant j'e suis le premier Vice-Président, ne sont pas d'accord pour donner cette compétence. Là où c'est déjà installé il y a de gros problèmes.

Donc restons chez nous, gérons notre commune comme nous l'avons toujours fait. On l'a très bien géré donc continuons comme ça. Sinon, on dépouille la commune, on dépouille le conseil municipal et les élus pour ce qui des constructions, des entreprises qu'on pourrait ramener, on n'aurait plus rien à dire. Je pense que c'est important qu'on garde au moins cette compétence et tant que je serais Maire je me battrais pour que l'on garde, effectivement, le Plan Local d'Urbanisme communal. Voilà.

Claude KLINGER-ZIND : C'est un avis. Moi je vois ça plus au niveau d'un aménagement global d'un territoire, d'un bassin de vie, et on l'a vu dans le PLU que voilà, chaque commune fait « ce qu'elle veut » sur son ban. Donc il peut y avoir des incohérences dans les parties limitrophes des communes. Après, Monsieur HILBERT, me semble-t-il, s'est aussi exprimé dans ce sens-là.

Monsieur le Maire : C'est le seul, je crois, qui s'est exprimé et puis encore, il n'est pas en réunion Président/Vice-Présidents. Il faut vraiment que l'on garde cette compétence. Que l'on travaille ensemble, oui. C'est ce que l'on fait aujourd'hui par exemple sur les zones économiques. Effectivement Colmar Agglomération a beaucoup de compétences je ne vais pas vous les rappeler, donc que l'on travaille déjà sur ces compétences ça sera déjà bien.

Et puis il faut savoir qu'on a le SCOT au-dessus de nous. Quand vous parlez des communes qui font n'importe quoi, non, elles ne font pas n'importe quoi. Si vous voulez parler de la zone économique, on va en parler. La commune de Wintzenheim est tout à fait conforme au SCOT. Il va y avoir des modifications par rapport aux terres et à l'urbanisation, ça se discute à l'heure actuelle. Le SCOT, d'ici 5 ou 6 ans, va devoir être révisé et il va y avoir de grosses modifications puisque d'ici 2050 il faudra diminuer de 75% tout ce qui est construction pour conserver les terres agricoles, je ne vous apprend rien.

Voilà, je vous remercie de cette remarque.

VU l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

CONSIDERANT que de nombreuses communes sont déjà très avancées dans l'élaboration ou la révision de leur document de planification locale, et qu'il est judicieux avant toute chose que chaque commune puisse aboutir à un Plan Local d'Urbanisme conforme avec la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT la coopération existante et le partenariat entre la commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération, et ce, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et notamment pour élaborer ensemble une vision commune des enjeux transversaux et de mitoyenneté entre communes à l'échelle de l'agglomération,

CONSIDERANT que les élus municipaux et les maires représentent et constituent l'échelon institutionnel le plus pertinent et le plus à même de pouvoir élaborer puis décliner une vision et une stratégie de planification urbaine à l'échelle de leur commune et cela en toute responsabilité,

CONSIDERANT que l'espace intercommunal doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération issue de la volonté des maires,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **DECIDE** de ne pas transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme à Colmar Agglomération et de conserver celle-ci au niveau communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'application de la présente délibération.

10. Approbation du projet de construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine et des locaux pour la communauté de paroisses sur le site de l'actuel presbytère suite à sa déconstruction

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Wintzenheim souhaite créer un nouvel accueil périscolaire hébergé actuellement au sein de l'ancien bâtiment de logement du collège et une cantine scolaire, absente actuellement à Wintzenheim – centre.

Pour ce faire, la restructuration et l'extension du presbytère situé sur un ensemble foncier comprenant également le groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire et gymnase) et la caserne des pompiers est envisagée.

Le bâtiment accueillant actuellement les services administratifs de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg offre un potentiel de surface de plus de 500 m² répartis sur 3 niveaux (dont un niveau en sous-sol semi-enterré et un niveau en combles).

Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être restructuré, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Ainsi, le projet de la collectivité consiste en la réalisation de l'ensemble des locaux nécessaires aux besoins d'un accueil périscolaire, d'une cantine et des services administratifs de la communauté de paroisses.

1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

A. LES SERVICES

La commune de Wintzenheim dispose de deux accueils périscolaires gérés en Délégation de Service Public par l'association PEP Alsace :

- « La Récréation Logelbach » situé 9, rue Herzog,
- « La Récréation Wintzenheim » situé 11, rue de la Vallée.

L'accueil périscolaire « La récréation Wintzenheim » accueille environ 70 enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles Arc en Ciel (maternelle - 119 enfants) et Dame Blanche (élémentaire - 245 élèves) représentant environ 364 enfants scolarisés.

Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances concernent aujourd'hui 50 enfants et sont organisés sur le site de Logelbach, voire dans un autre centre géré par les PEP Alsace pour certaines vacances.

Aujourd'hui, le site de Wintzenheim-centre ne dispose pas de cantine scolaire. Le service de restauration proposé est reparti sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du centre périscolaire rue de la vallée dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités.
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner, le collège ne pouvant en accueillir davantage. Ce sont des enfants uniquement en dernier niveau élémentaire, les équipements et le fonctionnement n'étant pas adaptés aux enfants de maternelle.
- Le reste des enfants déjeune à la cantine scolaire de Logelbach avec un transport pas bus.

Cette organisation relativement complexe n'incite pas les parents à inscrire leurs enfants à la cantine, notamment les maternelles. Toutefois, au total, environ 130 enfants bénéficient de la pause méridienne.

B. LE SITE DU PROJET

Le terrain d'assiette de l'étude est une partie de la parcelle cadastrée 281 sur la section 10 d'une surface de 14 557 m². Le site est situé à 230 mètres environ de la synagogue inscrite au registre des monuments historiques par arrêté du 11 décembre 1995.

Au sud-ouest, le parvis de l'école est récent et qualitatif ; il devra être préservé et utilisé pour le périscolaire notamment.

La parcelle est bordée au nord et à l'ouest par les cours d'école maternelle et élémentaire qui elles aussi seront réutilisées en l'état pour les besoins du périscolaire.

Le site proposé pour accueillir le projet porte actuellement le presbytère qui aurait été bâti entre 1870 et 1880.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisse des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisse y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse ; l'autre partie étant occupée par les scouts.

C'est un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée surélevé, d'un sous-sol et d'un comble aménagé :

- Sous-sol : 185,9 m² de surface habitable
- Rez-de-chaussée : 190,9 m² de surface habitable
- Étage : 175,2 m² de surface habitable

Le bâtiment, de par son état, nécessite beaucoup de transformation et de travaux d'amélioration.

Tout d'abord, le projet prévoit de changer de destination du bâtiment ce qui implique la prise en compte des surcharges d'exploitation définies par la norme NFP 06.001.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'intégrer la notion d'isolement des tiers, entre la partie bureau et la partie périscolaire qui impliquera des contraintes de degré coupe-feu des parois entre locaux et potentiellement des planchers. En conséquence, **un remplacement intégral des planchers doit être envisagé.**

Les façades ne sont pas isolées, ni par l'intérieur ni par l'extérieur. Elles sont revêtues à l'extérieur d'un crépi en bon état général. Les fenêtres sont en bois, équipées principalement de double vitrage ; les vitrages ont vraisemblablement été fabriqués en 1989 pour les plus récents. Quelques châssis bois simple vitrage sont encore présents dans certains locaux. Aucune sujétion d'étanchéité à l'air n'a été identifiée. Les portes extérieures sont en bois de performances médiocres.

La couverture semble en relativement bon état même s'il elle a été remplacée avant 1995. Il n'y a pas de film de sous-toiture. On note la présence d'isolant (laine) entre les chevrons du plancher haut de l'étage (rampants non isolés).

La charpente bois semble en bon état.

La production de chaleur est gérée par une chaudière gaz située en sous-sol. L'ancienne cuve à fioul est encore présente dans le bâtiment et devra être passivée et évacuée. Les terminaux de chauffe sont des radiateurs à ailettes ; seuls quelques appareils sont équipés de têtes thermostatiques.

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par deux ballons d'eau chaude électriques. Les distributions principales sont en acier galvanisé ; les distributions secondaires sont en cuivre. **Les équipements sanitaires sont vétustes.**

L'installation électrique correspond à une installation de type logement et **est inadaptée** à l'usage futur du bâtiment. Il n'y a pas de prise de terre sur plusieurs circuits, sans être sûrs que les prises des salles d'eau (salles-de-bain et cuisine) soient bien raccordées à la terre, même si les prises présentent une fiche de terre.

Si l'ensemble du bâtiment est propre et plutôt bien entretenu, l'ensemble des **parachèvements sont vétustes** et à remplacer intégralement (sol, mur, plafonds).

Le diagnostic plomb, identifie la présence de plomb, supérieure à 1mg/cm².

Le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante identifie la présence d'amiante, au sous-sol, au niveau des dauphins et des gaines de ventilation.

2. LE PROGRAMME

La définition des besoins du projet est issue :

- du recensement des besoins menés auprès des différents acteurs concernés : service périscolaire et communauté de paroisse,
- des données relatives aux effectifs actuels (écoles et périscolaire),
- des éléments statistiques de référence,
- des projections démographiques de la commune.

Actuellement, 130 enfants des écoles de Wintzenheim – centre utilisent la cantine scolaire à midi et 70 enfants en périscolaire le soir mais sans satisfaire la demande qui serait supérieur de l'ordre de 75 à 80 enfants.

Pour information, les statistiques nationales de l'Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires indiquent les ratios suivants :

- 63% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins une fois par semaine,
- 50% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins trois fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles maternelle et élémentaire accueillent 366 enfants.

Pour l'année scolaire 2020/2021, les écoles maternelle et élémentaire accueillent 364 enfants.

Ainsi, sur Wintzenheim, en prenant en compte les effectifs scolaires actuels, entre 182 et 230 enfants sont susceptibles d'utiliser la cantine scolaire. Les projections démographiques se réfèrent aux perspectives d'évolution actées dans le Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte l'échéance de 2033.

Fondé sur les éléments ci-dessus, le programme serait ainsi le suivant :

- Capacité d'accueil en restauration scolaire : 180 places
- Capacité d'accueil en activité périscolaire : 90 places
- Capacité d'accueil en extrascolaire : 40 places

Les besoins ci-dessus sont ensuite traduits en surfaces nécessaires, à savoir :

	Surface Utile	Nbre de places
Accueil – Direction et personnel (Vestiaires, bureaux, sanitaires, rangements...)	220 m²	90 places
Espaces d'activités (Salles d'activités et de repos, sanitaires...)	315 m²	
Restauration scolaire (salles de repas, office...)	290 m²	180 places
Bureaux de la communauté de paroisses	235 m²	-
Total	1060 m²	

Soit au total environ 1060 m² de surface utile (SU) et 1270 m² de Surface Plancher (SP).

En ce qui concerne les objectifs de performance énergétique, la conception thermique et environnementale devra être homogène à l'échelle du projet, et harmonisée entre bâtiments existants et construction neuve. Pour les extensions et constructions neuves, il est proposé d'atteindre un niveau de performance ambitieux mais réaliste, en visant le niveau E3C1, soit un gain de 30% par rapport à la RT 2012 en termes de consommation d'énergie primaire. Cet objectif de performance permet un retour sur investissement sur une durée inférieure à 15 ans, première échéance pour de grosses opérations de maintenance.

Dans le cas d'une restructuration du bâtiment existant, il s'agira de rechercher une efficacité énergétique globale avec les extensions. Un gain sur la consommation d'énergie primaire pourra ainsi être fixé à 40% par rapport à la RT dite « globale » correspondant au niveau BBC Rénovation.

LES SCENARIOS

La faisabilité spatiale est la confrontation des besoins au site d'étude et au bâtiment existant. Cette simulation spatiale permet de visualiser une emprise et une implantation possibles du projet et de confirmer qu'il existe au moins une réponse aux enjeux et aux besoins identifiés.

La représentation graphique n'est pas un plan de conception, ni un projet, mais une traduction graphique des besoins exprimés sur le site projeté et une vérification de l'adéquation site/enjeux.

Les tests de faisabilité spatiale prennent en compte l'ensemble des contraintes du site et du bâtiment identifiées.

Les scénarios envisagés sont au nombre de 4 :

- Scénario 1 : Restructuration du presbytère et extension sur site
- Scénario 2 : extension du bâtiment dans la cour d'école côté parking
- Scénario 2bis : extension du bâtiment dans la cour d'école
- Scénario 3 : Démolition du bâtiment et construction de nouveaux bâtiments

Scénario 1 : Restructuration du presbytère et extension sur site

Ce scénario 1 offre une utilisation optimale du presbytère et du foncier disponible autour.

Le niveau rez-de-chaussée de l'existant est conservé à +1,41m et des « boîtes » émergent de la façade nord, pour les salles d'activité.

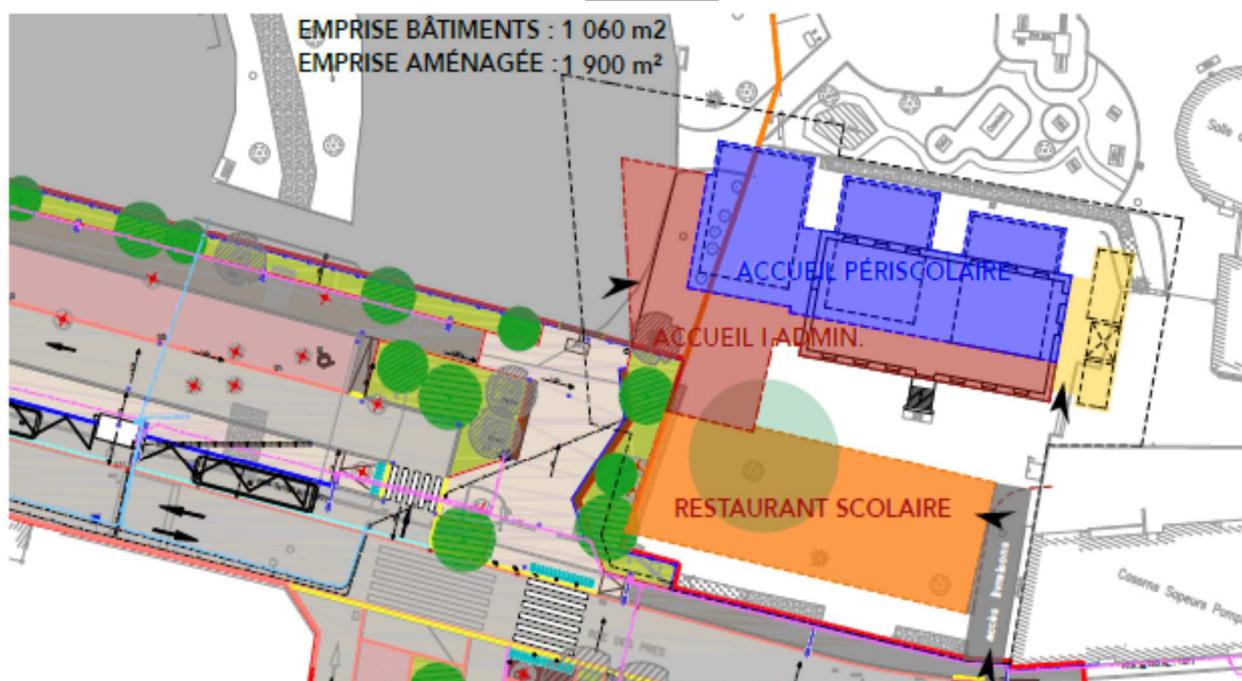
L'extension destinée au périscolaire (fonction accueil, administration et restauration scolaire) est envisagée au niveau +0,00, la différence de niveau étant gérée au sein du hall d'accueil, vers les espaces d'activité (escalier et élévateur).

Cette extension, connectée au pignon ouest du presbytère, s'« enroule » vers le sud afin de préserver la façade sud du presbytère, qui finit malheureusement cachée par le volume (certes peu émergent) de la restauration scolaire.

À l'ouest, une intervention contemporaine et délicate permettra de gérer les accès et les circulations verticales vers les locaux de la communauté de paroisse à l'étage et vers la salle de réunion au sous-sol.

L'arbre remarquable, au sud-ouest du presbytère, ne peut être préservé dans cette configuration.

Scénario 1



Evaluation du budget du scénario 1 :

Travaux : 3 500 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers : 900 000 € HT

Evolution des coûts, frais connexes et aléas : 570 000 € HT

Cout total HT : 4 970 000 € HT

Coût total TTC : 5 970 000 € TTC

Scénario 2 : extension du bâtiment dans la cour d'école côté parking

Le scénario 2 repose sur les mêmes fondements que le scénario 1, cherchant une utilisation optimisée de l'existant.

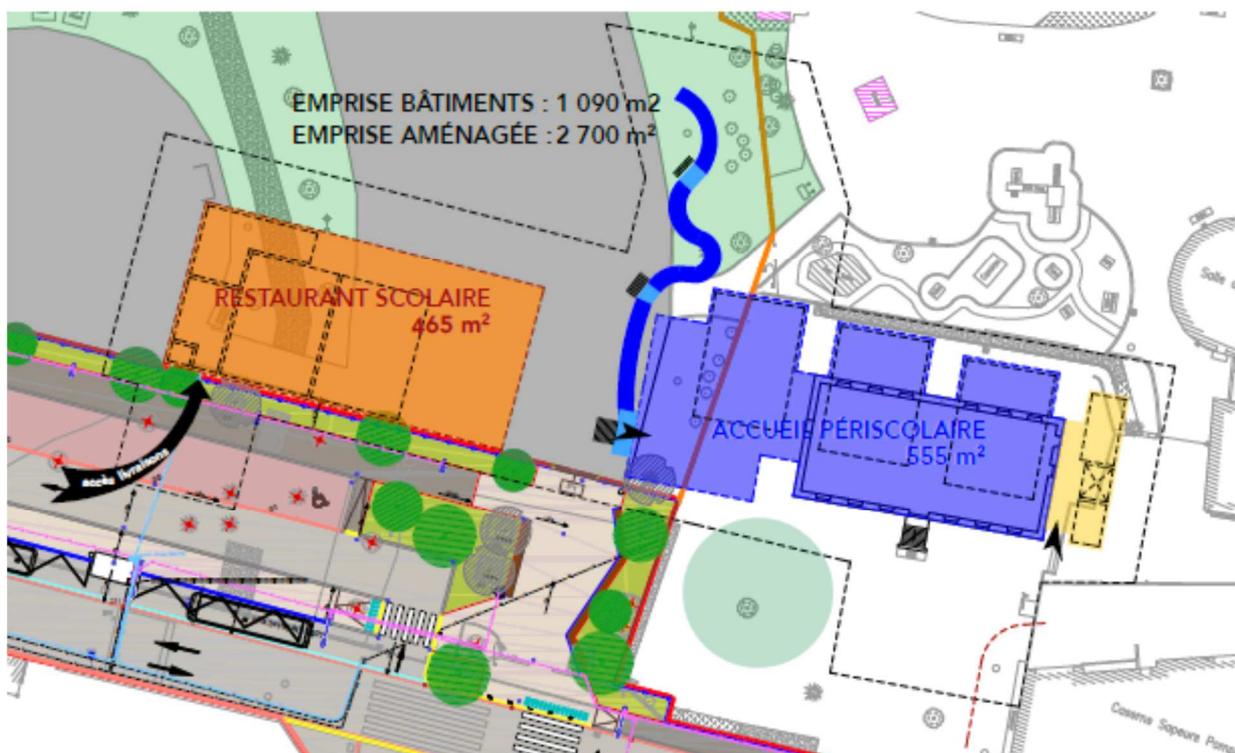
Afin d'éviter de cacher le presbytère par la construction d'un volume positionné au sud de ce dernier, et de préserver sa façade sud, la restauration scolaire a été scindée et positionnée au sein de la cour, reliée par un auvent qui marquera l'entrée de l'école, dans le prolongement du parvis existant, très qualitatif.

Cette scission nécessite de multiplier certains locaux (accueil, ménage, sanitaires), mais cela reste à la marge. L'accueil périscolaire « activité », maintenu au rez-de-chaussée du presbytère à +1,41m est rendu accessible via une rampe-passerelle depuis la cour de l'école.

La cour de l'école élémentaire se trouve ainsi réduite de près de 500 m² et sa superficie passe de 2870 m² à 2520 m². Cela permet de conserver une superficie supérieure aux surfaces normalement demandées (400m² pour la première classe + 200m² par classe supplémentaire, soit dans notre cas, pour 10+1 classes : 400 + 10 x 200 = 2400 m² < 2 520 m²).

L'arbre remarquable, au sud-ouest du presbytère est préservé.

Scénario 2



Evaluation du budget du scénario 2 :

Travaux : 3 630 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers : 900 000 € HT

Evolution des coûts, frais connexes et aléas : 570 000 € HT

Coût total HT : 5 100 000 € HT

Coût total TTC : 6 120 000 € TTC

Scénario 2bis : extension du bâtiment dans la cour d'école

Ce scénario 2bis est un mixte entre les scénarios 1 & 2. Le niveau rez-de-chaussée de l'existant est conservé à +1,41m et des « boîtes » émergent de la façade nord, pour les salles d'activité. L'extension destinée au périscolaire (fonction accueil, administration et restauration scolaire) est envisagée au niveau +0,00, la différence de niveau étant gérée au sein du hall d'accueil, vers les espaces d'activité (escalier et élévateur).

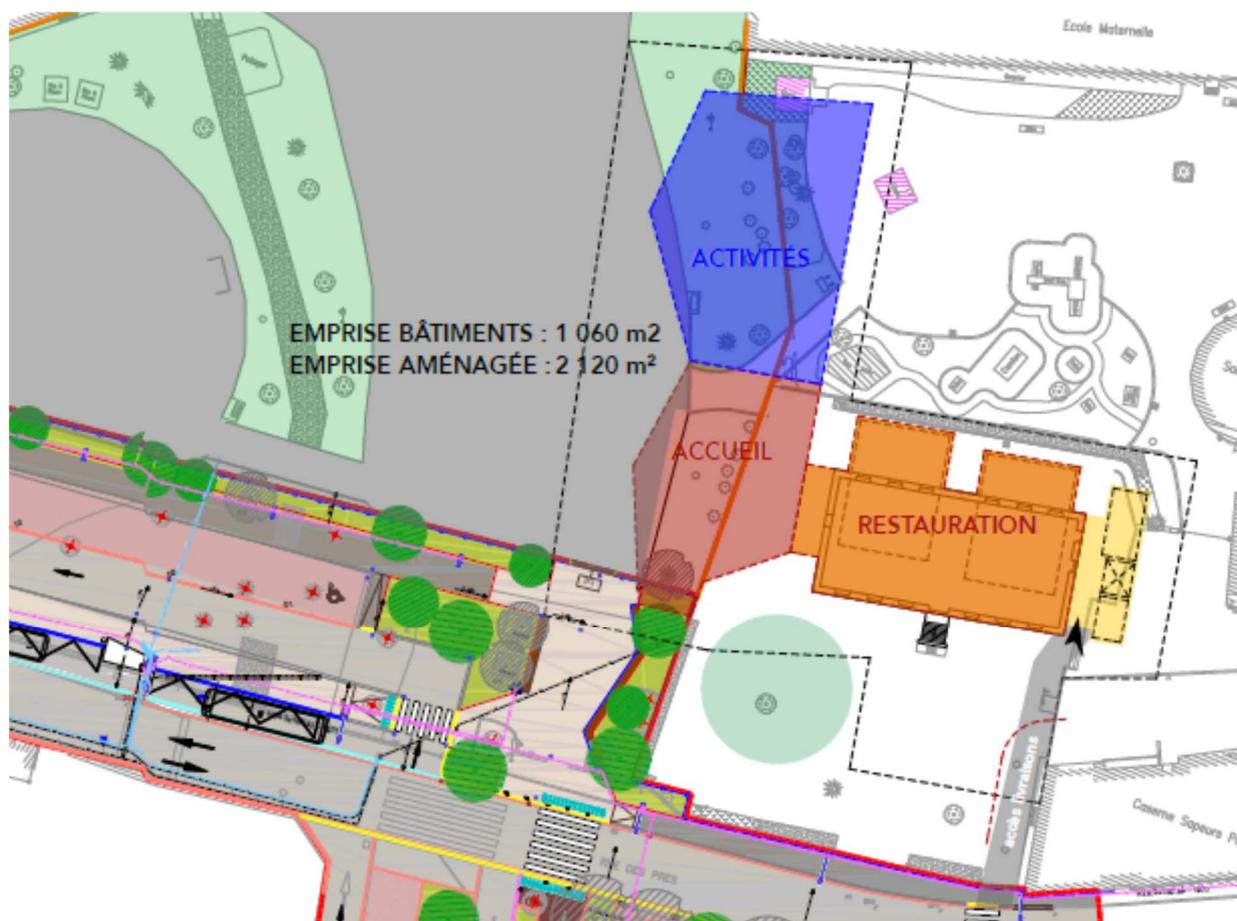
Cette extension, connectée au pignon ouest du presbytère, se développe vers le nord afin de préserver la façade sud du presbytère, et se rapproche de l'école maternelle, séparant les deux cours.

À l'ouest, la même intervention contemporaine et délicate permettra de gérer les accès et les circulations verticales vers les locaux de la communauté de paroisse à l'étage et vers la salle de réunion au sous-sol et d'organiser la livraison des repas au périscolaire via l'ascenseur.

L'arbre remarquable, au sud-ouest du presbytère est préservé.

Les niveaux sous-sol et 1 sont traités de la même manière que pour les scénarios 1 & 2.

Scénario 2b



Evaluation du budget du scénario 2b :

Travaux : 3 500 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers : 900 000 € HT

Evolution des coûts, frais connexes et aléas : 530 000 € HT

Coût total HT : 4 930 000 € HT

Coût total TTC : 5 920 000 € TTC

Scénario 3 : Démolition du bâtiment et construction de nouveaux bâtiments

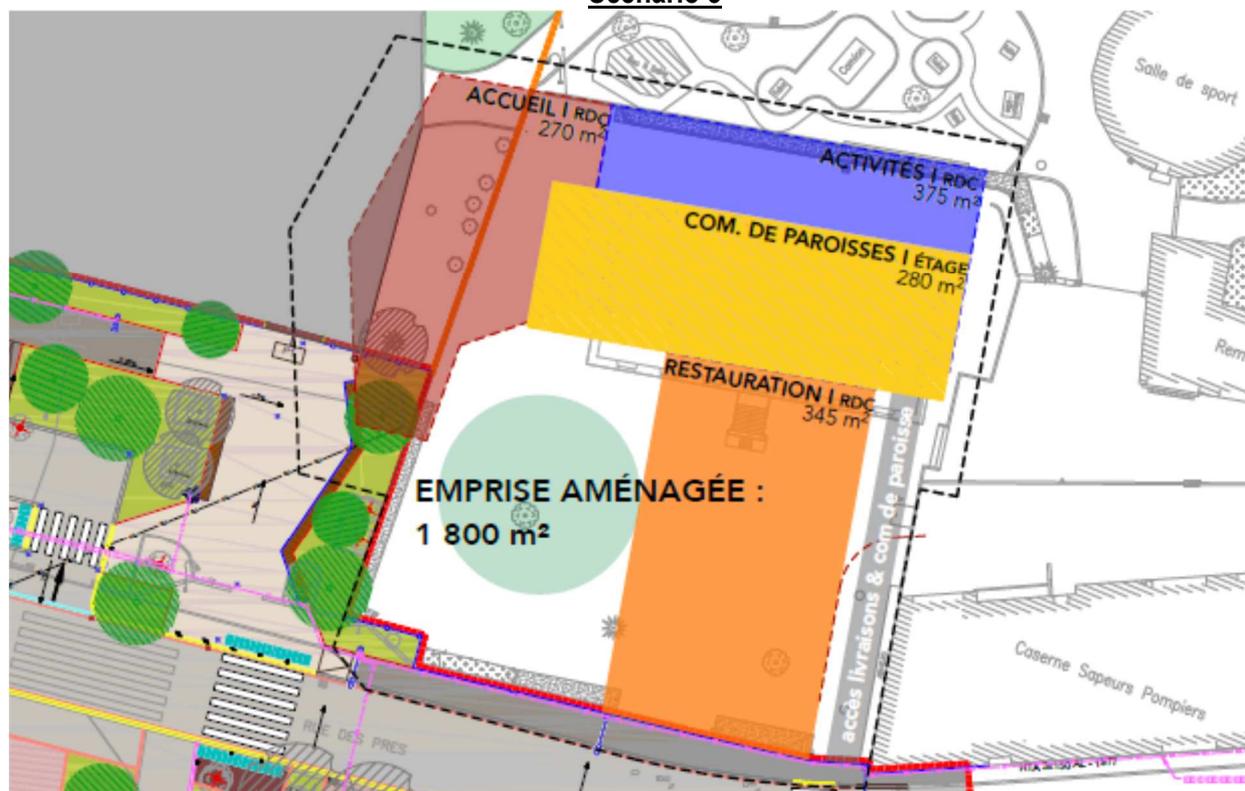
Les scénarios précédents d'extension-restructuration ne remplissent pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes et de la gestion des niveaux,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve est donc envisagée afin de savoir si ce scénario est susceptible d'être plus efficient. Ce scénario permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Il n'y a plus de différence de niveaux à gérer à l'intérieur comme à l'extérieur,
- L'assiette foncière est limitée et prend très peu de surface sur la cour,
- L'arbre remarquable, au sud-ouest du presbytère est préservé.
- L'intégration urbaine pourra se faire en prenant en compte l'ensemble du bâtiment,
- L'enveloppe sera traitée d'une seule unité pour le volet énergétique sans prendre en compte la complexité supplémentaire d'un bâtiment existant,
- Toutefois, cela suppose la déconstruction du presbytère actuel. Sur ce point :
 - L'Architecte des Bâtiments de France a été consulté et a donné un avis favorable à la déconstruction du bâtiment estimant que celui-ci ne revêtait pas une richesse architecturale particulière,
 - Le Conseil de Fabrique a également été sollicité et a donné également un avis favorable à la réalisation d'un projet de nouvelle construction après démolition du presbytère actuel.

Scénario 3



Evaluation du budget du scénario 3 :

Travaux : 2 600 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers : 630 000 € HT

Evolution des coûts, frais connexes et aléas : 420 000 € HT

Cout total HT : 3 650 000 € HT

Coût total TTC : 4 400 000 € TTC

L'analyse des scénarios apporte le bilan suivant :

- **La notion même de restructuration du bâtiment est difficile à envisager au regard de la configuration du site et des surfaces attendues** : La confrontation « brutale » entre les surfaces disponibles du bâtiment existant et les besoins identifiés montre un déséquilibre important entre surfaces à créer et surfaces à réhabiliter.
- **L'état du presbytère combiné à son changement de destinations implique des interventions lourdes** sur l'existant. Compte tenu de l'état des planchers, vraisemblablement déjà remaniés, et de la nécessité de gérer un isolement aux tiers entre les niveaux, il est nécessaire d'envisager leur remplacement... Seules façades et charpente peuvent être conservés et réutilisés, impliquant des contraintes lourdes.

L'ensemble de ces contraintes combinées laissent présager des scénarios d'intervention complexes (le bâtiment ancien pouvant également révéler des désordres qui n'auraient pas été diagnostiqués avant), aussi bien d'un point de vue technique et fonctionnel, que règlementaire et architectural, impliquant des incidences budgétaires certaines.

- **Ce déséquilibre entre les besoins en surface et la surface existante est d'autant plus complexe** à gérer en phase conception qu'il est impératif de **préserver le caractère patrimonial de l'existant** et l'identité du presbytère. Si le bâtiment doit être conservé, les scénarios d'extension sont loin de donner une possibilité de conservation correcte du patrimoine existant.
- **La gestion de l'accessibilité par le maintien de plusieurs niveaux est très complexe et n'apporte pas de solution satisfaisante** : L'ensemble des locaux créés seront considérés comme « équipements recevant du public » ou ERP et devront répondre à la réglementation en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de sécurité des personnes.

S'il est envisagé de remplacer les planchers du bâtiment existant, il n'est pas imaginable de les repositionner en altitude, notamment pour conserver la composition des façades (positionnement des ouvertures). La conception du projet devra donc composer avec un niveau rez-de-chaussée à +1,41m du sol fini actuel et en gérer l'accessibilité à l'intérieur du bâtiment ce qui est problématique avec le public « enfants » surtout en bas âge.

- **En ce qui concerne les objectifs de performance énergétique**, la cohérence à avoir entre les deux entités d'une part construite et d'autre part rénovée, sera difficile au regard de l'état du bâtiment.
- Enfin, le **bilan financier** des différents scénarios montre une économie substantielle du scénario 3 de l'ordre de 1 million à 1,5 million d'euros.

Monsieur le Maire : Je souhaite simplement dire qu'il y a eu une commission réunie où vous avez pu vous exprimer. Il y a également eu une commission de travaux. Aujourd'hui, je vais simplement faire délibérer sur le scénario n°3. Je rappelle, le n°3 c'est la déconstruction du bâtiment avec reconstruction d'un nouveau bâtiment. Je tiens à le dire, je me suis entretenu avec le Conseil de Fabrique et avec Monsieur le Curé, ils nous avaient

fait un plan des locaux dont ils avaient besoin, il a été respecté et ils ont validé le plan qu'on leur a montré. Je crois que j'ai tout dit. On en parlait déjà depuis longtemps, depuis que Monsieur le Curé est arrivé, c'est bien pour ça qu'on lui avait demandé de bien vouloir choisir entre Wettolsheim et Ingersheim. Il a fait le choix d'Ingersheim pour nous laisser le presbytère puisque c'était un engagement que j'avais pris. Je m'en étais entretenu avec Monseigneur GRALLET et nous étions tombés d'accord en disant que Monsieur le Curé allait habiter à Ingersheim mais, par contre, tout ce qui est secrétariat de la communauté de paroisse devait rester à Wintzenheim. C'était notre engagement et je m'y engage aujourd'hui devant le conseil municipal comme la délibération le dit avec les plans joints.

Je ne vais pas parler plus longtemps puisque, si j'ai organisé une commission réunie, c'était bien pour que chacun puisse s'exprimer, que le cabinet d'étude soit là et nous dise ce qui est bien et pas bien, possible et pas possible, les coûts puisque nous avons des coûts qui allaient jusqu'à 6 millions d'euros. Je vous rappelle que dans notre programme électoral nous avons prévu 4.5 millions d'euros pour tout ce qui est périscolaire et bien nous sommes à 4.5 millions d'euros donc nous respectons l'enveloppe que nous avons mise dans notre programme électoral.

Voilà, est-ce qu'il y a des questions ?

Claude KLINGER-ZIND : Oui en effet, il y a eu un débat en commission réunie. Toutefois, je vais quand même expliquer la motivation de notre vote puisque c'est quand même un projet de grande envergure et je pense qu'il mérite un échange tout simple pour expliquer notre position.

Bien entendu, il est établi qu'il est urgent de répondre, à Wintzenheim-centre, au besoin d'un service périscolaire en adéquation avec l'évolution démographique et je crois surtout, au changement sociétal.

Tout d'abord, le coût actuel du service de restauration est également un frein pour de nombreux parents, ce que j'ai évoqué également en commission. C'est pourquoi le projet devrait permettre une baisse du prix de la restauration scolaire.

Dans ce sens, notre groupe a étudié la faisabilité de la mutualisation de la cantine du collège Prévert jouxtant le groupe scolaire de Wintzenheim-centre, en augmentant sa capacité d'accueil. Je tiens à préciser que pour cela, nous avons rencontré le Directeur de Cabinet de la Présidente du Département et qu'il était intéressé et ouvert à notre proposition. Cette solution a de nombreux avantages : le coût de fonctionnement quasi nul, peu d'investissements, pas de création d'un nouveau bâtiment pour la partie cantine et il y a déjà une cuisine existante et donnant satisfaction au collège. Nous regrettons que cette solution n'ait pas été approfondie par la municipalité actuelle.

Concernant les locaux d'accueil périscolaire spécifiquement, nous envisageons un bâtiment accolé au groupe scolaire existant permettant ainsi d'utiliser les sanitaires des écoles et d'envisager l'installation d'un ascenseur desservant l'école et ce nouveau bâtiment parce qu'un jour ou l'autre, il sera obligatoire pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Nous regrettons, là encore, que cette modalité n'ait pas été étudiée et que les scénarios proposés se concentrent uniquement sur l'emprise de l'actuel presbytère et ce malgré l'étude démontrant que la restructuration de ce bâtiment n'est pas compatible avec le projet envisagé.

De plus, une réflexion quant à la circulation autour des écoles et de ce périscolaire devrait être menée afin d'aboutir à plus de sérénité dans l'ensemble de ces rues.

Nous déplorons que cet entêtement conduise à un investissement inconsidéré, à des coûts de fonctionnement non maîtrisés, à maintenir un prix de repas trop élevé et de plus, nous sommes totalement opposés à la démolition de l'actuel presbytère. Encore une partie de notre patrimoine qui disparaît, que restera-t-il à Wintzenheim ?

Par conséquent et parce qu'il y a d'autres solutions, d'ailleurs moins coûteuses, nous voterons contre ce projet tel qu'il est présenté là.

Monsieur le Maire : Merci pour votre remarque. Je me suis un peu renseigné par rapport à ce que vous avez dit. Le Conseil Départemental n'a pas pris de position. Il vous a peut-être dit que c'est une étude à faire, mais il n'a pas pris de position. Vous ne pouvez pas dire qu'il vous a dit que ça pouvait être possible puisque, contrairement à ce que vous dites, au niveau du collège il n'était pas possible de refaire une construction. Vous voyez bien aujourd'hui comme ils sont à l'étroit. La cantine a été refaite mais ce n'était pas possible, je me suis entretenu avec Monsieur ROQUE, c'est quand même le principal...

Claude KLINGER-ZIND : Ça n'a pas été étudié...

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, je vous réponds. Donc ça c'est la première chose.

Donc vous me parliez que vous auriez construit dans la cour d'école ? Ce qui veut dire enlever encore un morceau de la cour d'école. Moi je me souviens quand on a mis le parking, on a mordu sur la cour d'école, ça avait déjà grincé des dents mais ça avait été accepté. Aujourd'hui, reprendre encore un morceau de la cour d'école pour faire le périscolaire, ça bétonne la cour d'école alors que nous avons un bâtiment. Qu'est-ce que vous auriez fait du bâtiment si vous aviez construit là ? Vous auriez eu l'ancien presbytère sur le dos, qu'est-ce que vous en auriez fait ? Rien. Donc aujourd'hui moi je pars du principe, simplement que les Bâtiments de France, après consultation, nous on dit que le bâtiment n'avait aucune valeur. S'ils donnent l'autorisation de le démolir c'est que, franchement, il n'a aucun cachet, aucune valeur, ce n'est pas comme si c'était un bâtiment historique. Ce n'est pas du tout un bâtiment historique et les Architectes des Bâtiments de France l'ont bien dit clairement.

En tous les cas, c'est notre décision. Il ne faut pas dire que c'est un projet considérable, c'est un projet qui rentrait dans notre campagne électorale pour 4.5 millions d'euros.

Alors, vous me parliez toute à l'heure d'un ascenseur. J'ai toujours dit que je ne mettrais jamais d'ascenseur à l'école. Pourquoi ? C'est simple, vous parlez d'investissement, moi aussi je regarde l'investissement. Pourquoi on devrait investir dans un ascenseur alors que nous avons des salles au rez-de-chaussée ? C'est l'instituteur qui doit descendre quand il y a un enfant qui a des problèmes de mobilité. On ne va pas faire un ascenseur qui générerait des coûts pour la collectivité. Vous voyez, votre calcul n'est pas tout à fait juste.

Claude KLINGER-ZIND : Si on y est contraint, vous serez obligé tout de même.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur KLINGER-ZIND, on s'est déjà renseigné. A partir du moment où l'on peut mettre à disposition des locaux en rez-de-chaussée pour un enfant à mobilité réduite, on fait descendre la salle de classe au rez-de-chaussée.

Claude KLINGER-ZIND : Et un problème de mobilité réduite temporaire de plusieurs mois, comment vous faites ?

Monsieur le Maire : Et bien on rasera l'école et on en fera une nouvelle.

Claude KLINGER-ZIND : La seule chose que je voulais vous dire c'est qu'on déplore que d'autres possibilités n'aient pas été étudiées. Vous êtes restés cantonnés à vos scénarios.

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND vous m'avez dit l'autre jour en commission réunie que vous n'étiez pas au courant de ce projet. Je vais quand même vous rappeler une petite règle.

Claude KLINGER-ZIND : Stop, je n'ai jamais dit que je n'étais pas au courant de ce projet, je ne vois pas ce que vous dites.

Monsieur le Maire : Ah si, tout le monde est là pour l'avoir entendu.

Claude KLINGER-ZIND : Moi j'ai dit que je n'ai jamais été au courant ? Mais vous avez toujours dit que vous vouliez le faire à cet endroit.

Monsieur le Maire : Ecoutez là vous êtes de mauvaise foi parce que vous l'avez dit.

Claude KLINGER-ZIND : Ah non.

Monsieur le Maire : Ah si, vous avez dit « j'en n'ai pas entendu parler ». En commission réunie vous l'avez dit. Je n'étais pas le seul, nous étions tous présent.

Claude KLINGER-ZIND : Si vous voulez mais est-ce qu'on est là pour débattre de cela ? De ce que j'ai dit ou de ce que vous avez dit ? Est-ce qu'on est là pour débattre d'un projet de 4.5 millions d'euros ? Je pose la question.

Monsieur le Maire : Si, je suis là pour débattre. S'il vous plaît, je vais vous lire simplement la délibération prise le 16 décembre 2016 avec comme rapporteur Claude KLINGER-ZIND qui dit : « Jusqu'à maintenant, le Curé de la communauté de paroisse Les Sarments du Hohlandsbourg occupait le presbytère de Wintzenheim. Avec l'arrivée de l'Abbé NOUATI, il a été décidé lors de ce changement, de réserver le presbytère à une autre destination en lien avec les écoles du fait de la proximité du bâtiment. » Donc vous ne pouvez pas dire que vous n'étiez pas au courant.

On en a parlé en commission réunie, on en a parlé en réunion Maire/Adjoints puisque j'ai les dates. Il y a une réunion Maire/Adjoints où vous n'étiez pas là et une réunion où vous étiez là. Donc, me dire que vous ne le saviez pas comme vous l'avez dit l'autre jour en commission réunie, je trouve ça un peu gros.

Claude KLINGER-ZIND : Il n'y a aucun intérêt à ça. On en est plus là aujourd'hui.

Monsieur le Maire : C'est quand même bizarre, quand je ramène les preuves ça ne vous plaît pas.

Claude KLINGER-ZIND : Ah non ça ne me dérange pas du tout.

Monsieur le Maire : Si, ça vous gêne, je le vois bien.

Claude KLINGER-ZIND : Non, pas du tout Monsieur le Maire. Vous ne savez pas ce qui me gêne ou ce qui ne me gêne pas.

Monsieur le Maire : Bien, Mesdames et Messieurs je vous demande de voter sur le 3^e scénario c'est-à-dire la démolition du bâtiment avec reconstruction telle que le plan vous a été présenté.

Vu la présentation réalisée en Commission Réunie le 08 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux et Urbanisme du 12 novembre 2020,

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **APPROUVE** le programme général tel que présenté, issu à la fois des besoins identifiés, de la fréquentation des équipements actuels et des perspectives de développement de la commune :
 - Le service périscolaire (90 places) : environ 535 m²
 - La restauration scolaire (180 places) : environ 290 m²
 - Les bureaux de la communauté de paroisses : environ 235 m²

Soit au total environ 1060 m² de surface utile (SU) et 1270 m² de Surface Plancher (SP).

- **APPROUVE** le choix du scénario 3 présentant les axes principaux du projet de construction d'un accueil périscolaire, d'une cantine et des bureaux de la communauté de paroisses comprenant :
 - La déconstruction du bâtiment actuel du presbytère,
 - La construction d'une enveloppe totale d'environ 1300 m² de surface-plancher sur le site actuel du presbytère comprenant la répartition ci-dessus,
- **APPROUVE** une enveloppe financière de l'ordre de 4 500 000 € pour la construction des bâtiments destinés à l'accueil périscolaire, à la cantine scolaire et aux locaux des services administratifs de la communauté de paroisse des Sarments du Hohlandsbourg,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Motion pour la protection du petit commerce de proximité et de centre-ville

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Les petits commerces de proximité et les commerces de centre-ville ou centre-bourg représentent un secteur d'activité économique qui revêt une grande importance pour notre société.

Leurs poids économiques sont substantiels puisque le nombre de commerces en France se chiffre en centaines de milliers de magasins, dépasse le million de salariés et correspond à une part majoritaire de l'emploi dans le secteur commercial.

Au sein des centres-villes et des centres-bourgs, il s'agit d'un véritable service au public qui permet aussi d'apporter du lien social avec comme atouts entre autres : le conseil à l'achat, la proximité et le service offert au sein des magasins du fait de la compétence du personnel. Le client peut aussi bénéficier d'une offre diversifiée de produits dans un cadre authentique. En outre, la présence de commerces contribue et dynamise l'animation urbaine.

C'est bien dans ce cadre que la ville de Wintzenheim comme toutes les communes de l'agglomération soutiennent depuis plusieurs années le petit commerce de proximité et les commerces de centre-ville et de centre-bourg.

Ainsi, il a été mis en place dès 2016 des aides visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces en cas de vacance des locaux et aussi l'aménagement intérieur de locaux en cas de changement d'exploitant. De même, les associations de commerçants peuvent aussi obtenir un soutien spécifique selon leur projet ou leurs opérations commerciales collectives.

En outre, Wintzenheim s'inscrit dans le programme national « Action Cœur de Ville ». La consolidation et le développement du commerce de centre-ville est un des volets majeurs de ce dispositif national, qui sera décliné en études locales puis actions à venir.

Depuis de nombreuses années et suite à l'avènement du commerce électronique, les habitudes de consommation évoluent et la part de ce commerce augmente régulièrement. Pour cette année 2020, la crise sanitaire a accéléré la transformation du paysage commercial et les centres-villes ont été particulièrement

touchés. La première période de confinement a accru le pourcentage des consommateurs ayant recours au commerce en ligne.

Toutefois, il est tout aussi important que les petits commerces de proximité puissent être protégés de modèles économiques contre lesquels ils ne peuvent être en concurrence à armes égales. Ainsi, les sites de commerce électronique adossés à de grandes plateformes d'entrepôts logistiques correspondent à un modèle économique ayant des avantages financiers contre lesquels les petits commerces ne peuvent répondre en l'état.

C'est pourquoi, il serait opportun de mettre en place une fiscalité qui permettrait de rétablir un équilibre commercial et qui protégerait les petits commerces. Cette fiscalité complémentaire pourrait s'appuyer sur 2 volets : une fiscalité plus équitable portant sur l'activité ainsi qu'une fiscalité foncière renforcée.

Monsieur le Maire : *Merci. Est-ce qu'il y a des observations ?*

Dominique CHERY : *Oui Monsieur le Maire, vous n'avez pas voulu faire comme beaucoup de maires, un arrêté pour la réouverture des petits commerces même en sachant que celui-ci aurait été annulé par le Tribunal Administratif. Cela aurait montré votre soutien aux commerçants locaux.*

Comme vous avez pu le voir par la suite, le Gouvernement a tenu compte de ceux qui ont osé prendre leurs responsabilités face à cette crise des commerçants qui aujourd'hui souffrent et souffriront de ce confinement instauré par l'Etat.

Aujourd'hui, vous nous informez que Wintzenheim est inscrit dans le programme national « Action Cœur de Ville ». Depuis quand ? Quels sont les tenants et aboutissants de cette action ? Quelle aide allez-vous apporter fiscalement ou autre aux commerçants de notre cité avec cette motion ?

Certaines actions pourraient se faire avec des achats dans nos commerces de proximité. Exemples : achats à la Godille à MUNSTER, chez PROLIANS et BERNER pour des EPI alors que nous avons un commerçant spécialisé, Espace Pro, réparations du Dacia Sandero chez TP Service alors que nous avons des garagistes sur notre commune, pourtant, le contrôle technique des véhicules communaux se fait bien à Wintzenheim. Donc concrètement, aujourd'hui, que proposez-vous pour la protection du petit commerce local ?

L'an dernier, la fête de Noël personnel/élus a coûté au bas mot entre 8 000 € et 10 000 €. Cette année, vous avez même l'intention d'aller au Paradis des Sources, mais les restrictions sanitaires étant actuellement ce qu'elles sont, cette sortie est plutôt menacée. Pourquoi ne pas faire des paniers surprises locaux composés de paniers ou enveloppes en bons d'achats chez tous les commerçants, des bons d'achats chez les boulangers, coiffeurs, esthéticiennes, opticiens, les fleuristes et magasins de sport ou de spécialités comme les Caves de la Fecht ou Casa Gina, mais également les restaurants, incluant l'ensemble de tous les commerçants et pas uniquement chez Leclerc comme pour les bons d'achats pour les enfants du personnel et des élus.

On a calculé les dépenses depuis le dernier conseil municipal chez Leclerc et Auchan, la différence est surprenante, 855 € contre 20 €. Si durant les confinements les particuliers se sont recentrés au niveau local, il faut que les collectivités jouent également le jeu.

Merci.

Monsieur le Maire : *Merci. Moi je souhaiterais que beaucoup plus de gens soient comme moi et qui fassent leurs courses à Wintzenheim. Or, il y en a ici que je ne vois pas beaucoup dans les commerces de Wintzenheim. Le Maire y est, je pense que personne ne peut dire le contraire.*

Moi je pense que vous parlez du Cœur de Ville parce que nous avons des logements sociaux, c'est pour ça que nous avons été intégrés dans le dispositif.

Autre chose en ce qui concerne la proposition que vous faites pour le personnel communal, on n'a pas attendu que vous fassiez la proposition puisque nous en avons discuté avec Madame SCHAFFHAUSER et Madame SPINHIRNY. Si la fête de Noël était annulée, il y aurait une distribution de paniers garnis. Donc on n'a pas attendu votre proposition puisqu'on en a parlé il y a 15 jours déjà. Il y a des engagements qui sont pris.

Je vous rappelle quand même que la fête de Noël c'est le personnel qui s'en occupe. Ce n'est pas le Maire. Le Maire donne son avis quand il y a une Assemblée Générale ou une réunion. Je vais laisser parler Madame SCHOFF qui veut aussi dire quelque chose et je pense que pour les bons d'achats tu peux aussi dire quelque chose puisque c'est pour les personnes du CCAS qui vont acheter chez Leclerc.

Geneviève SCHOFF : Les membres qui siègent au CCAS vont discuter la semaine prochaine de la distribution de bons d'achats à dépenser sur la commune pour toutes les personnes en difficulté. Donc on a déjà réfléchi, on fera des propositions dans ce sens. On a aussi déjà réfléchi à ce genre d'actions. Mais le CCAS se réunit la semaine prochaine. Mais on va vous proposer de faire des bons d'achats sur la commune.

Monsieur le Maire : On travaille vous savez. On travaille sur tous les dossiers et celui du social c'est quelque chose qui nous tient à cœur et c'est pour ça qu'on en avait déjà discuté.

Je rappelle, la fête de Noël du personnel c'est le personnel qui la dirige. On est bien d'accord. Donc moi je n'ai pas à leur dire où ils doivent aller. Si, j'en ai parlé avec la Présidente, j'ai dit que si toutefois la fête de Noël ne pouvait pas avoir lieu, Madame la Directrice Générale était avec moi quand on en a parlé, on fera des paniers avec les produits locaux. Donc vous voyez, on ne vous a pas attendu.

Dominique CHERY : Non mais on n'est pas sorti de terre Monsieur le Maire on a eu une réflexion aussi.

Monsieur le Maire : Voilà c'est bien, ça se rejoint, c'est formidable.

Dominique CHERY : Tant mieux, on a le même esprit, et non comme vous avez dit qu'on a eu les mêmes idées et qu'on a copié sur vous.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai. Voilà. Quant aux bons d'achats qui sont chez Leclerc, je voudrais simplement dire que c'est le CCAS qui fait des bons d'achats pour les personnes nécessiteuses. Et les personnes nécessiteuses préfèrent aller chez Leclerc, il y a plus de choix et on peut acheter des produits de premières nécessités. On ne peut pas non plus leur interdire.

D'ailleurs Leclerc c'est quand même une entreprise qui paie des taxes importantes sur Wintzenheim. Si on ne l'avait pas sur notre ban je peux vous dire qu'on ne ferait peut-être pas tout ce que l'on fait. Il faut le reconnaître. Et quand on a besoin de quelque chose par exemple pour la journée citoyenne, il paye pratiquement l'ensemble du repas. Quand on a des manifestations et qu'on lui demande quelque chose il n'y a aucun souci, Auchan aussi, ils répondent présents.

J'ai vu la manifestation qui a eu lieu à Colmar, il n'y avait aucun commerçant de Wintzenheim.

Dominique CHERY : C'était une manifestation organisée par les commerçants de Colmar.

Monsieur le Maire : Oui mais on défendait le petit commerce, c'était peut-être l'occasion d'aller défiler aussi. Aussi, j'ai simplement demandé si des enfants de Wintzenheim, Logelbach ou La Forge étaient désireux de venir décorer un sapin que j'ai, qui est planté, je ne l'ai pas acheté exprès il est planté là, avec des messages de sympathie. Donc voilà je propose de décorer le sapin. On en a discuté pour le sapin de l'Hôtel de Ville, il sera décoré à partir de 1.50 mètre, en-dessous, ce sera réservé aux enfants qui souhaiteraient venir mettre une décoration. Il y a d'autres sapins où il y a uniquement les boules, je vais voir avec Patrice DUSSEL et Dominique HEROLD, mais on peut mettre encore des sapins à disposition. Il y en a un beau également devant l'Arthuss,

un devant la Mairie à Logelbach, un devant l'Eglise alors si des gens veulent aller les décorer il faut simplement le dire. Personne ne peut y aller comme ça et décorer avec n'importe quoi.

Voilà, moi j'ai fait une proposition pour chez moi mais, vous m'avez posé la question et je vous ai dit : « chaque particulier est libre d'ouvrir sa propriété et de dire aux jeunes de venir s'ils ont envie de mettre un petit message ou autre chose ». Moi j'y suis tout à fait favorable.

Claude KLINGER-ZIND : Effectivement j'ai suivi le débat sur les réseaux sociaux, ça me gêne un peu. L'idée est très bonne au contraire, c'est bien, les gens ont quelque chose pour se retrouver autour d'un élan de solidarité, ce qui me gêne c'est que ce soit chez un élu sur une propriété privée.

D'autre part, vue la situation de la pandémie actuelle, encourager les gens à se déplacer et à se rassembler, puisque vous avez même fixé un rendez-vous, ça me gêne je vous le dis très honnêtement. A ce propos, on en avait déjà parlé, une idée à émergé de ces propos qu'on lit, c'est effectivement de mettre à disposition des sapins dans les 3 quartiers pour éviter ce problème du kilomètre. Parce que ce n'est pas aussi simple, moi je ne peux pas aller jusqu'à chez vous. Et puis après, qu'est-ce qu'on met sur le papier ? Alors que si c'est dans le kilomètre, c'est lors de la balade...

Monsieur le Maire : Oui c'est ça, tout à fait.

Claude KLINGER-ZIND : Je peux juste terminer ?

Monsieur le Maire : Allez-y.

Claude KLINGER-ZIND : Donc effectivement c'est de faire ça mais de le faire dans les 3 quartiers et de mettre à disposition des sapins. Pour mettre à disposition les sapins j'ai également vu une chose. Nous sommes propriétaire maintenant du terrain qui est juste à côté du cimetière prévu pour faire un parking.

Monsieur le Maire : Pas encore.

Claude KLINGER-ZIND : On n'a pas encore signé ?

Monsieur le Maire : Non on n'a pas signé, on n'est pas encore propriétaire.

Claude KLINGER-ZIND : Parce que vous avez déjà signé le permis de démolir me semble-t-il ? Là-dessus il y a de très beaux sapins. C'est un peu dommage de les couper au mois de janvier ou février alors qu'il y a des très beaux sapins de Noël, très grands. Ça a un coût zéro, on va les enlever on les met à la disposition du public dans les lieux publics dans le kilomètre à La Forge, Logelbach et Wintzenheim. Je trouve que c'est une bonne idée.

Monsieur le Maire : Pour l'instant on n'est pas propriétaire. Mais je peux vous dire, il y a une dame qui m'a envoyé un message que j'ai transmis d'ailleurs à Dominique HEROLD qui s'en est occupé immédiatement. Il y a une dame de Logelbach qui habite à côté du cimetière qui a dit : « est-ce que vous pouvez nous mettre à disposition un sapin pour qu'on puisse le décorer nous-mêmes, notre petit quartier car on a une pensée pour tous ces gens qui ont souffert au courant de l'année ». Donc voilà moi je trouve que c'est une bonne idée et on en fera autant pour d'autres. Il faut regarder les sapins qui sont disponibles, il y en a suffisamment des sapins, il n'y a que des boules dessus et rien d'autre donc il y a de quoi faire.

Carine NÄGL : Claude, pour répondre à ta question ou ton idée, elle a été proposée mardi. Dans tous les quartiers, à Wintzenheim, à Logelbach et à La Forge, il va y avoir un sapin de posé pour qu'effectivement, pendant la balade du kilomètre les gens, au fur et à mesure de leurs envies, puisse aller mettre une petite boule, un petit bonhomme ou un bricolage d'enfant. Donc effectivement ça a été pensé et ça va être fait. Et Monsieur

le Maire a proposé le sapin de son jardin parce qu'il pensait rentrer dans cette idée-là aussi. C'est vrai que toujours critiquer c'est compliqué. Donc voilà c'est dommage de se dire que des idées comme ça, ça peut ne pas être cool. Moi je trouve ça sympa qu'il propose le sapin qu'il a dans son jardin pour le décorer aussi.

Claude KLINGER-ZIND : Carine, je suis désolé mais je n'ai pas du tout dit que c'était une mauvaise idée, je trouve que c'est une très bonne idée le seul point que j'ai relevé c'est que c'était sur un domaine privé c'est tout, et pas dans le kilomètre. Je ne connaissais pas cette information que tu viens de donner.

Carine NÄGL : Il y a des gens qui habitent dans le kilomètre de Monsieur le Maire aussi et je pense que ça fait partie de l'esprit de Noël.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, tout ce que je sais quand je lis les réseaux sociaux c'est que ça a été vraiment bien pris.

Claude KLINGER-ZIND : oui.

Monsieur le Maire : Et moi ça me suffit, je n'en veux pas plus.

Claude KLINGER-ZIND : Oui je suis d'accord avec vous c'est une très bonne idée.

Monsieur le Maire : Rien que dans ma rue il y a déjà 6 petits enfants donc vous voyez, j'aurais déjà de quoi décorer.

Claude KLINGER-ZIND : Juste penser aussi peut-être au secteur de la Croix-Blanche parce qu'ils sont vraiment loin du kilomètre.

Monsieur le Maire : On va demander à Monsieur CHERY. Ah non c'est les Bleuets.

Claude KLINGER-ZIND : Mais Carine, je ne critique pas du tout, je propose.

Monsieur le Maire : Bien, de toute façon je crois que chacun a de bonnes idées. Le Maire a lancé son idée sans arrières pensées de mettre le beau sapin qui est là, pas trop haut, disponible pour les enfants. Oui effectivement j'ai donné un rendez-vous le 29 à 10h00 pour pouvoir faire garder les distances moi-même. J'ai tout prévu donc de ce côté-là je ne pense pas qu'il y ait de soucis.

Bien, on va clore ce chapitre, il faut faire voter cette motion.

Je voudrais simplement encore rappeler quelque chose concernant les commerces locaux. J'ai demandé à Madame SCHAFFHAUSER et à Malory de mettre sur notre site internet, sur la page Facebook et sur notre application, que je demande à la population de favoriser le commerce local durant toutes les fêtes. Donc vous voyez, on fait un appel aussi.

Je rappelle aussi que quand nous avons été élus en 2008, on a tout de suite fait faire une étude de chalandise avant de refaire le centre-ville, et l'étude ISERCO nous a dit que si on ne modifiait pas le centre-ville, et bien tous les commerces allaient fermer. C'était simple comme bonjour. Donc on a quand même fait un effort considérable. Quand j'entends des gens qui nous demandent ce qu'on fait pour les commerçants, on a quand même dépensé beaucoup d'argent pour réaménager le centre-ville ce qui a sauvé des commerces. C'est comme les dépenses dont vous parliez toute à l'heure. Je dis toujours, depuis qu'on est élu on a quand même investi sur 2 mandats 37 millions d'euros, je ne sais pas si effectivement on a créé des emplois, tout ce que je sais c'est qu'on en a sauvé, donc ça c'est déjà pas mal. Et en va encore en sauver durant ce mandat avec les investissements qui sont prévus. Merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion ci-dessus,
- **REAFFIRME** son soutien aux petits commerces de proximité et commerces de centre-ville,
- **PRECONISE** la mise en place d'une fiscalité supplémentaire pour les entreprises de commerces électroniques adossés à de grandes plates-formes d'entrepôt logistiques. Afin de rétablir un équilibre commercial, cette fiscalité pourrait porter sur l'activité et aussi sur une imposition foncière renforcée.

12. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

Denis ARNDT : Je ne vais pas tout lire. Comme vous le voyez il n'y en a pas de trop. Il y a Pôle Emploi avec 100 logements qui réhabilite à la limite Colmar/Logelbach. Ils nous ont demandé, dans un cadre de l'intercommunalité, un accord. Je reviens un peu sur cet accord. Quand 2 communes sont voisines, souvent, que ce soit pour des chemins ou pour des routes, on se rencontre et on trouve l'accord qu'il faut. Pas la peine d'avoir des instances et des, comment dire...

Monsieur le Maire : Des PLUI.

Denis ARNDT : ... des documents et des machins, on y arrive de toute façon. Voilà. Pour le reste il y a un peu de constructions, des portes de garage etc. Vous avez lu avec attention toutes ces autorisations d'urbanisme qui ont été délivrées depuis le dernier conseil municipal.

Pole Habitat : réhabilitation de 100 logements existants situés à Colmar et réalisation de 15 logements neufs sur une parcelle adjacente sur le ban de Wintzenheim

M. LECOMTE Dimitri : construction d'une maison individuelle avec piscine, 2 rue du Flachsland – WINTZENHEIM

M. GUTKNECHT Florian : rajout d'une terrasse béton avec piscine et modification de la couleur du garage, 29 A rue Feldkirch – WINTZENHEIM

M. GOMES Manuel : construction d'une maison individuelle avec garage, 1 rue du Flachsland – WINTZENHEIM

M. YORULMAZ Murat : construction d'une maison individuelle avec garage et piscine, rue des Prés – WINTZENHEIM

M. AREAIS Christopher : changement de la porte de garage, 5 rue de la Petite Porte – WINTZENHEIM

M. KRICK Pierre : création d'un mur donnant sur la rue, 62 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. SCHALCK François : construction d'une piscine enterrée, 18 rue Pasteur – LOGELBACH

M. BAUER Dominique : ravalement de façades et changement des fenêtres, 23 rue Rehland – WINTZENHEIM

M. BIANCHI Christian : travaux de zinguerie et mise en peinture des façades mitoyennes avec le DITEP, 4 rue Principale – LA FORGE

Mme HUG Nadine : ravalement de façades, 20 rue du Général Pélissé – LOGELBACH

RELAIS IMMO GESTION - Mme HASS-NUNGE Martine : réfection de la façade et suppression des volets battants, 26 Rue Herzog – LOGELBACH

M. KLOCKER Jean : pose de 9 panneaux photovoltaïques sur le toit du garage, 89 rue Clemenceau – WINTZENHEIM

ISOLATION RAUSCHMAIER - Mme JULLIOT Astrid : isolation et peinture des façades, 2 route de Colmar – WINTZENHEIM

Manifestations : Daniel LEROY

Daniel LEROY : Concernant les manifestations, je vais malheureusement être bref mais je vais quand même vous lire le tableau car, par rapport à celui que vous avez eu, il y a quelques modifications.

NOVEMBRE 2020		
26	19h	Réunion du CCAS – Salle du Conseil
30	16h à 19h30	Don du sang – Halle des Fêtes
DECEMBRE 2020		
07	18h	Commission Economie et Finances – Salle du Conseil
10	18h	Réunion RMACTW – Salle du Conseil
12	19h15	Fête de Noël des élus et du personnel communal – Paradis des Sources à Soultzmatt
17	19h00	Réunion du CCAS – Salle du Conseil
18	19h30	Réunion du Conseil Municipal

Daniel LEROY : Il ne reste plus grand-chose. Noël est le 25 si tout va bien.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
LOOS	SIEGE DE TRAVAIL ECOLE MATERNELLE WINTZ	531,36	16/09/2020
SOREBA	POSE BSO SALLE UNGERER	9827,35	16/09/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITUREITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	3042,38	16/09/2020
RUC COLMAR	LIVRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	1790,4	16/09/2020
RUC COLMAR	MANUELS SCOLAIRES CE2-CM1 ECOLE PRIMAIRE WINTZ	1211,16	16/09/2020
SOCOTEC AGENCE	VERIFICATION ELECTRIQUE ARTHUSS 2020	1541,63	16/09/2020
CENTRAKOR	MASQUES ENFANTS	250	16/09/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN ECOLES	72	16/09/2020
BERNER	SILICONE ETC DIVERS BATIMENTS	480,6	16/09/2020
PICARD M2P	VERROU PARC DES ECOLES RUE DIETRICH	202,02	16/09/2020
SIGMA KALO	PEINTURE BATIMENT STADE ST GILLES	90,36	16/09/2020
BATIBOIS	PLACAGE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	538,74	16/09/2020
BOULANGER MAG	TELEPHONE FIXE AVEC REPONDEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	54,99	16/09/2020
HEINTZ HEN	CLEFS DIVERS BATIMENTS	28,02	16/09/2020
ADELYA	PELLE ET BALAYETTE DIVERS BATIMENTS	8,23	16/09/2020
10 DOIGTS	MATERIEL PEDAGOGIQUE ACTIVITES BRICOLAGE	226,65	16/09/2020
DOUBLET	CONTREPOIDS COLLIER POUR MAT DRAPEAUX	144	16/09/2020
FOUSSIER	EMBASE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	37,37	16/09/2020
FOUSSIER	ROULETTE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	244,46	16/09/2020
FOUSSIER	POIGNEE METAL ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ ET BALAYEUSE	132,67	16/09/2020
FOUSSIER	PASSE CABLE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	212,17	16/09/2020
FOUSSIER	PINCE GLACE ETC SALLE CONSEIL	19,39	16/09/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	EMBASSE CLIPTOP ECOLE PRIMAIRE WINTZ	13,68	16/09/2020
FOUSSIER	CHANT PRE ENCOLLE DIVERS BATIMENTS	45,18	16/09/2020
FOUSSIER	EMBOUTS ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	169,66	16/09/2020
FOUSSIER	PLINTHES ECOLE MATERNELLE WINTZ	358,79	16/09/2020
FOUSSIER	PROFILS CHANTS ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	68,8	16/09/2020
FOUSSIER	CORPS BOULON BALAYEUSE	27,49	16/09/2020
FOUSSIER	PROFILS CHANTS ECOLE MATERNELLE WINTZ	78,34	16/09/2020
LA GODILLE	CHAUSSURES POLICE MUNICIPALEO	300	16/09/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	865,17	16/09/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	290,65	16/09/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	251,38	16/09/2020
PEMF-01 BIBLIOT	MANUELS SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	464	16/09/2020
PEMF-01 BIBLIOT	MANUELS SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	108	16/09/2020
PICHON	LOUPE D'OBSERVATION ECOLE PRIMAIRE WINTZ	99,92	16/09/2020
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	16/09/2020
RUC COLMAR	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	175,52	16/09/2020
RUC COLMAR	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	715,8	16/09/2020
RUC COLMAR	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	103,44	16/09/2020
RUC COLMAR	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	967,19	16/09/2020
RUC COLMAR	MANUELS SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	47,32	16/09/2020
RUC COLMAR	MANUELS "VIVRE LES MATHS" ECOLE PRIMAIRE WINTZ	47,2	16/09/2020
RUC COLMAR	ALBUMS CONTES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	133,94	16/09/2020
RUC COLMAR	MANUELS CLASSE ULIS ECOLE PRIMAIRE WINTZ	266,97	16/09/2020
RUC COLMAR	LIVRES CLASSE CM1/CM2 CYCLE 3 ECOLE PRIMAIRE WINTZ	271,98	16/09/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES GAZ POMPIERS	17,4	16/09/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BTE GAZ	17,4	16/09/2020
BNP PARIBAS	LOCATION GED 24/09/AU23/12/2020	630,72	16/09/2020
GEDIMAT	CHAPEAU VENTILATION ETC BODEN	17,33	16/09/2020
SUEZ RV NORD ES	DECHETS RECYCLABLES GROS ELECTRO MENAGER ECOLE PRIM WINTZ	139,44	16/09/2020
COLMAR EAU	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	136,5	16/09/2020
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE EXTINCTEURS ARTHUSS	600,28	16/09/2020
DUBERNARD	VERIFICATION ANNUELLE EXTINCTEURS POLE SPORTIF	97,68	16/09/2020
PYRESCOM	ABONNEMENT SERVEUR AIVIA 320 DEFIBRILLATEUR UNGERER	72	16/09/2020
CROCKY	RUBANS ET BALLONS POUR OCTOBRE ROSE	56,37	16/09/2020
SARL FERTAL	DETERGENT AUTOLAVEUSE	139,68	23/09/2020
MIRCO	VITRAGE FEUILLETE SALLE CM	38,04	23/09/2020
TOPCOLOR	ADHESIF DEPOLI SALLE UNGERER	90,31	23/09/2020
WINTZEDIS	PINCES POUR LE SERVICE DES VINS D'HONNEUR	20,94	23/09/2020
COGISTEM	MISE A JOUR LOGICIEL CALCULOCATIONAD PRO 10 POUR ATELIERS	118,8	23/09/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	124,46	23/09/2020
OFFICE DEPOT	AGENDAS-CALENDRIERS STOCK MAIRIE	71,68	23/09/2020
OFFICE DEPOT	SOLDE SEMAINIERS ETC	53,27	23/09/2020
CENTRE AUT	CT DACIA SANDERO	67,2	23/09/2020
MATHIEU SA	INTERRUPTEUR A PIED POUR BALAYEUSE	138,42	23/09/2020
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER 853 ZV 68	524,74	23/09/2020
ALSACE MIC	DEPLACEMENT FROGI ECOLE PRIMAIRE LOG A ARTHUSS	348	23/09/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
A LO PIANOS	ACCORD PIANO CONCERT DU 090920	105	23/09/2020
SATD EQUIP	REPLACEMENT BRIDE DE FIXATION AIRE DE JEUX PARC ACKER LOG	856,8	23/09/2020
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE HPP57750 SERVICE RH JUIN A AOUT 2020	170,45	23/09/2020
FREPPPEL EDAC	GAZETTE INFOS SEPTE 2020	918,5	23/09/2020
FREPPPEL EDAC	AFFICHES FETE DU MIEL	132	23/09/2020
FREPPPEL EDAC	FLYERS VACANCES TOUSSAINT EAA	180	23/09/2020
TDS FRANCE	PRESENTATION SAISON CULTURELLE 2020/2021	228	23/09/2020
VILLE COLMAR RE	LANCEMENT DE SAISON REPAS ARTISTES	300	23/09/2020
WINTZEDIS	CAFE	26,51	23/09/2020
MUSIQUES ET SPE	HON CONCERT DU 090920 WITHEY SWING BOUNCERS	1800	23/09/2020
TOPCOLOR	PAROIE PLEXI SALLE DU CONSEIL	1974,25	23/09/2020
SATD EQUIP	REPARATIONS JEUX DIVERS AIRES DE JEUX	6628,8	23/09/2020
ROSE ET FILS	REPLACEMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE SALLE UNGERER	11967,73	23/09/2020
NCC INFO	ACQUISITION NOUVEAU CLAVISTER E80 ARTHUSS	1908	23/09/2020
ADELYA	PROD ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	604,76	30/09/2020
ALSACE CAR	SILCOFUG ECOLES	19,99	30/09/2020
BERNER	CRAIE PEINTURE ROUTIERE	11,88	30/09/2020
BERNER	RUBAN MASQUAGE PEINTURE ROUTIERE	144,08	30/09/2020
ELECTIS BURKLE	DISJONCTEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	285,4	30/09/2020
ELECTIS BURKLE	SWITCH ETC ATELIERS ET EPW	209,28	30/09/2020
EGLINSDOER	BALAIS ETC DIVERS BATIMENTS	40,32	30/09/2020
PACKEOS	SACS POUR MASQUES ET GEL COVID 19	41,64	30/09/2020
WINTZEDIS	PILES ETC DIVERS BATIMENTS	274,35	30/09/2020
WINTZEDIS	CABLE HDMI	34,9	30/09/2020
SIGMA KALO	MANCHONS PEINTURE ROUTIERE	24,8	30/09/2020
SIGMA KALO	ACETONE DIVERS BATIMENTS	11,9	30/09/2020
HAAG SAS	ROULEAU PALPEUR ETC ESPACES VERTS	629,02	30/09/2020
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ ESPACES VERTS	216,3	30/09/2020
UGAP	TABLEAU MURAL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	178,58	30/09/2020
OFFICE DEPOT	FOURNITURE DE BUREAU	36,24	30/09/2020
OFFICE DEPOT	FOURNITURE DE BUREAU	357,9	30/09/2020
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERT EN VRAC	368,91	30/09/2020
MIRCO	CHANGEMENT VITRAGE MAIRIE LOGELBACH	931,44	30/09/2020
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO	201,9	30/09/2020
NCC INFO	MAINTENANCE CLAVISTER E80 ARTHUSS	432	30/09/2020
HIRTZ	GNR VEHICULES	1365,79	30/09/2020
ADELYA	GEL COVID ET CREME A RECUPERER DIVERS BATIMENTS	1213,84	30/09/2020
ADELYA	MINI MONOBROSSE DIVERS BATIMENTS	1496,71	30/09/2020
BEREST RHIN RHO	ACPT 04 MISSION MO RESTRUCTURATION RUE JOFFRE	3864,36	05/10/2020
BERNER	RUBAN MASQUAGE PEINTURE ROUTIERE	273,77	07/10/2020
BOULANGER MAG	CABLES HDMI ET ADAPTATEUR	45,96	07/10/2020
SANISITT	TUBE ETC LOGEMENT 09 RUE HERZOG LOG	91,74	07/10/2020
ADELYA	EMBOUCHURE ASPIRATEUR NILFISK	73,48	07/10/2020
WUNSCHEL G	JAMBE DE FORCE GALVANISE ETC STADE DE FOOT ST GILLES	223,68	07/10/2020
EGLINSDOER	RACCORD ETC VOIRIE	57,16	07/10/2020
MICHEL ETS	FOURNITURE ESPACES VERTS	222,38	07/10/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
SIGNATURE	PEINTURE ET SIGNALETIQUE VOIRIE	946,8	07/10/2020
HEINRICH C	REGARD TROTTOIR ETC RUE DE LA VICTOIRE WINTZ ET ETANG DE PECHE	510,59	07/10/2020
ADELYA	GANTS	131,52	07/10/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	553,05	07/10/2020
JPG	CARTOUCHE D'ENCRE ENVELOPPES ECOLE PRIMAIRE LOG	448,63	07/10/2020
SAGELEC	INTERVENTION SANITAIRES PUBLIC MAIRIE	889,36	07/10/2020
ORONA EST ASCEN	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF	296,78	07/10/2020
BERNAY	HON RETABLISSEMENT LIMITE PROPRIETE M KRICK WINTZ	264	07/10/2020
BERNAY	HON LEVEE TOPOGRAPHIQUE CIMETIERE LOG	408	07/10/2020
BERNAY	HON RETABLISSEMENT LIMITE PROJET POLE MED LOG	312	07/10/2020
JECKERT	VIENNOISERIES REUNION GENDARMERIE DU 280920	8,4	07/10/2020
REXEL	GROUPAGE COMPLET ECLAIRAGE PUBLIC	11613,8	07/10/2020
CPL	ACQUISITION CHALET EN BOIS	30213,6	07/10/2020
ESPACE PRO TECH	LAMPE TACTIQUE RECHERGEABLE AVEC ETUI ET CABLE POMPIERS	630	07/10/2020
MICHEL ETS	SOUFFLEUR STIHL BR700	667,25	07/10/2020
COLL EQUIP	CHARIOT POUR GRILLE D'EXPOSITION	366	07/10/2020
SIGNATURE	PEINTURE ROUTIERE	1296	07/10/2020
VET PRO	VETEMENTS DE TRAVAIL ATELIERS MUNICIPAUX	2330,52	07/10/2020
IMPRIMERIE MOSE	STOCK ENVELOPPES	1125,6	07/10/2020
HUG METALLERIE	TRAVAUX SUR DOUBLE PORTE ACCES STADE DE FOOT ST GILLES	2154	07/10/2020
OXYGENE REALISA	TRAVAUX D'ELAGAGE LOGELBACH	9744	07/10/2020
HUG METALLERIE	DIVERS TRAVAUX DE METALLERIE DIVERS BATIMENTS	3732	07/10/2020
MISTRAL-01	RENOV LICENCE ADOBE CREATIVE 1 AN	1008	07/10/2020
SORTONS DU BOIS	HON MAITRISE OEUVRE REAMENAGT PARC HERZOG PARVIS DES EGLISES	3000	07/10/2020
GIAMBER 02	AMENAGEMENT PARKING RUE CLEMENCEAU WINTZ	15108,4	08/10/2020
LA UNE DES CONS	SOUS TRAITANTAMENAGEMENT PARKING 1 RUE CLEMENCEAU WINTZ	2000	08/10/2020
ADELYA	GANTS COVID19	513,83	14/10/2020
ADELYA	MASQUES TISSU FEMME COVID19	168,8	14/10/2020
ADELYA	GANTS COVID19	68,15	14/10/2020
ADELYA	PRODUIT ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	463,18	14/10/2020
BERNER	BROSSE ETC DIVERS BATIMENTS	355,34	14/10/2020
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURES ELECT ECOLE PRIMAIRE LOG	72,97	14/10/2020
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURES ELECT ECLAIRAGE PUBLIC	145,86	14/10/2020
CHAMPION	TENDEURS ETC STADE FCW	111,32	14/10/2020
SARL FERTAL	FLEXIBLE VIDANGE GYMNASSE WINTZ	77,52	14/10/2020
PICARD M2P	VERROU 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	202,02	14/10/2020
WINTZEDIS	CAFETIERE SERVICE ETAT-CIVIL	108,15	14/10/2020
WINTZEDIS	CADRES POUR EXPO DE GAULLE	320	14/10/2020
SIGMA KALO	PEINTRE VESTIAIRES STADE FCW	182,45	14/10/2020
SIGMA KALO	BROSSE ETC EGLISE ST LAURENT WINTZ	64,18	14/10/2020
BATIBOIS	PLACAGE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	13,02	14/10/2020
BUREAU VALLEE	ECRAN DE VIDEOPROJECTEUR SALLE WINTZEN	279,8	14/10/2020
HEINTZ HEN	CLEFS DIVERS BATIMENTS	117,78	14/10/2020
TP SERVICE	CABLE SECURITE REMORQUE	39,08	14/10/2020
TP SERVICE	PIQUETS DE CHANTIER ECOLE PRIMAIRE LOG	63,84	14/10/2020
ALSACE BATTERIE	BATTERIE PUPITRE DU MAIRE	55,12	14/10/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	CYLINDRES EGLISE LOGELBACH	793,76	14/10/2020
FOUSSIER	PROTECTION BAS DE PORTE SALLE UNGERER	676,08	14/10/2020
FOUSSIER	PINCE GLACE MURAL SALLE CM MAIRIE WINTZ	620,54	14/10/2020
FOUSSIER	VIS METAUX SALLE CM MAIRIE WINTZ	23,8	14/10/2020
FOUSSIER	GOND TIGE ETC VESTIAIRES STADE FCW ST GILLES	34,63	14/10/2020
FOUSSIER	AGRAFE VOLET ECOLE MATERNELLE LOG	10,56	14/10/2020
SAGOS	PEINTURE GARNITURE HALLE DES FETES	36,14	14/10/2020
SAGOS	PEINTURE GARNITURES HALLE DES FETES	51,76	14/10/2020
SPIELMANN	DALLES PLAFOND SALLE UNGERER	145,36	14/10/2020
GEDIMAT	BALAI ETC BORDURE VOIRIE	201,47	14/10/2020
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES ECLAIRAGE PUBLIC	971,02	14/10/2020
HOLCIM BETONS	PSP VRD POUR VOIRIE	205,94	14/10/2020
WINTZEDIS	PAPIER PHOTO	30	14/10/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BTE GAZ	17,4	14/10/2020
LRT LES RECYCLE	DEBLAIS TERREUX	429,59	14/10/2020
CENTRE AUT	CT ISUZU 7872 YQ 68	24,65	14/10/2020
CENTRE AUTO	CT DACIA DUSTER POMPIERS	67,2	14/10/2020
TP SERVICE	REVISION DACIA SANDERO POLICE	539,7	14/10/2020
TP SERVICE	HUILE VIDANGE DIV VEHICULES	28,74	14/10/2020
RISO FRANC	MAINTENANCE RISO DU 0110 AU 311220	24,72	14/10/2020
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED DU 1509 AU 141220	277,66	14/10/2020
JDS - JOURNAL D	ENCART PUB BOURSE BD	451,2	14/10/2020
JDS - JOURNAL D	ENCART PUB FETE DU MIEL	451,2	14/10/2020
FREPPEL EDAC	CARTES DE VISITE	462	14/10/2020
FREPPEL EDAC	CARTES DE VISITES	103,2	14/10/2020
ROSETTE FL	GERBE AVEC INSCRIPTION OBSEQUES	100	14/10/2020
JECKERT B	MINI BRETZELS LANCEMENT SAISON 2020	42	14/10/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER SEPTEMBRE 2020	660	14/10/2020
PROTECTAS	HONORAIRES MISSION ETUDE ET CONSEIL EN ASSURANCE	2460	14/10/2020
MISTRAL-01	ORDINATEUR PORTABLE DELL	1020	14/10/2020
COMAFRANC	ECLAIRAGE MISE EN LUMIERE EGLISE ST LAURENT	8048,29	19/10/2020
GIAMBERINI	AMENAGEMENT PARKING RUE CLEMENCEAU WINTZ	505,08	19/10/2020
ABRY ARNOLD	FOURNITURE TAPIS - POLE SPORTIF WINTZENHEIM	249,8	21/10/2020
HORMALYS	TENAILLE ETC POUR ESPACES VERTS	37,73	21/10/2020
HORMALYS	FILM ETC POUR ESPACES VERTS	8,82	21/10/2020
BOULANGER MAG	CABLES HDMI ET ADAPTATEUR	139,99	21/10/2020
ACIPA	BOITIER RECUPERATEUR ENCRE USAGEE IMPRIMANTE PASSEPORT	24,5	21/10/2020
AGRIVALOR	COPEAUX - SQUARE DES ANCIENNE ECOLES	378,02	21/10/2020
HORMALYS	GAZON ESPACES VERTS	101,6	21/10/2020
HORMALYS	RACCORD ETC POUR ESPACES VERTS	78,1	21/10/2020
HORMALYS	SECATEUR ESPACES VERTS	53,26	21/10/2020
LEHMANN	VEGETAUX ESPACES VERTS	253	21/10/2020
BERNER	GANTS EPI	286,15	21/10/2020
ACCES EDITION	MANUELS SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	160	21/10/2020
RUC COLMAR	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	23,64	21/10/2020
RUC COLMAR	MANUELS SCOLAIRES CLASSE ULIS ECOLE PRIMAIRE WINTZ	311,76	21/10/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
COLMARIENNE	CURAGE STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	136,5	21/10/2020
A LO PIANOS	ACCORD PIANO CONCERT DU 07 10 2020	105	21/10/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE WINTZ	120,9	21/10/2020
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE MATERNELLE WINTZ	37,21	21/10/2020
ADEC IMMO	HONORAIRES PRELEVEMENT BITUME RUE DES PRES WINTZENHEIM	587,93	21/10/2020
VILLE COLMAR RE	REPAS CONCERT DU 07/10/2020	144	21/10/2020
TP SERVICE	REPARATION PIAGGIO PORTER 6778YX68	2162,53	21/10/2020
TP SERVICE	REPARATION ISUZU CAMION BENNE	1543,07	21/10/2020
SANDMASTER	MAINT NETTOYAGE AIRES DE JEUX SOL SOUPLE	1842,12	21/10/2020
HUBER ET CIE	LOT 2 RESEAUX SECS RUE JOFFRE WINTZENHEIM	77080,76	26/10/2020
RESEAU COCCI	LINGETTES DESINFECTANTES ETC COVID ET SACS POUBELLES ETC	786,1	28/10/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	209,3	28/10/2020
BERNER	ECROU ETC DIVERS BATIMENTS	199,38	28/10/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE POUR STOCK	243,92	28/10/2020
GRAVIERE D	BETON	145,92	28/10/2020
HAUMESSER	SAC RECUPERATION COPEAUX	48	28/10/2020
SIGMA KALO	PEINTURE STADE ST GILLES	224,24	28/10/2020
ZEP INDUST	AEROSOLS ETC	714,11	28/10/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	47,52	28/10/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	621,66	28/10/2020
CARRIERES	CONCASSE	76,38	28/10/2020
LUMINEST	AMPOULES ETC ECLAIRAGE PUBLIC	520,56	28/10/2020
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	39,96	28/10/2020
PUBLIMARK	REPIQUAGE DATE SUR BACHE ET IMPRESSION	360	28/10/2020
CARON SECU	REQUALIFICATION BOUTEILLE AIR POMPIERS	440,57	28/10/2020
SANDMASTER	MAINTENANCE NETTOYAGE AIRES DE JEUX SOLS SOUPLES	736,8	28/10/2020
FRUH XAVIER SA	CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE ARTHUSS	976,68	28/10/2020
ATIC	VIDANGE ET NETTOYAGE SEPARTEURS HYDROCARBURE ATELIERS	1762,8	28/10/2020
HABECKER	REFECTION CHEMINS FORESTIERS	4320	28/10/2020
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	2282,41	28/10/2020
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE CHAUFFERIE ARTHUSS REMPL FILTRES	3466,56	28/10/2020
SVP	HON CONTRAT INTEGRAL TDE DU 01/10 AU 31/12/2020	2144,59	28/10/2020
BECHTLE	GPS GARMIN DRIVE 52 POUR POMPIERS	474,07	28/10/2020
MEAZZA SAR	POSE DE DIVERSES SCALA SUR SUPPORT - CIMETIERE DE WINTZENHEIM	29493,6	28/10/2020
ELECTIS BURKLE	COFFERT DE BRASSAGE SALLE LEVRIER ET POLICE	1087,02	28/10/2020
HAUMESSER	SAC RECUPERATION COPEAUX	48	28/10/2020
ADAUHR	CONVENTION AMO AMENAGEMENT ROUTE DE COLMAR	4155,6	03/11/2020
HUBER ET CIE	LOT 2 RESEAUX SECS RUE JOFFRE WINTZENHEIM	11891,68	03/11/2020
WINTZEDIS	BONBONS SPECTACLE JEUNE PUBLIC	26,9	04/11/2020
WINTZEDIS	CATERING CONCERT JEUNE PUBLIC	13,45	04/11/2020
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT DU 071020	20,27	04/11/2020
ADELYA	LINGETTES COVID 19	189,84	04/11/2020
ADELYA	DESINFECTANT COVID 19	402	04/11/2020
ADEQUAT	POUBELLES SALLE TOMI UNGERER	264,5	04/11/2020
EGLINSDOER	PULVERISATEUR ETC ESP VERTS	32,38	04/11/2020
EGLINSDOER	MANCHE BOIS ETC DIVERS BATIMENTS	13,1	04/11/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	68,88	04/11/2020
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	28,52	04/11/2020
SANISITT	AMORCEUR ETC STADE FCW	265,73	04/11/2020
SANISITT	TETE THERMOSTAT ECOLE MATERNELLE LOG	153,38	04/11/2020
SANISITT	ROBINET ETC MAIRIE WINTZ	57,04	04/11/2020
SANISITT	BEC COL DE CYGNE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	168,24	04/11/2020
LA BOUTIQUE DU	ADAPTATEURS ETC	243,4	04/11/2020
PROLIANS	FER PLAT DECO DE NOEL	40,7	04/11/2020
COMPTOIR	PLANTATIONS CITY PARK BODEN	445,26	04/11/2020
EGLINSDOER	RACCORD ETC ARROSAGE AUTOMATIQUE	51,13	04/11/2020
GRAVIERE D	BETON VOIRIE	174,82	04/11/2020
SANISITT	TUBES ETC ARROSAGE AUTOMATIQUE	267,29	04/11/2020
SCHAECHTEL	REPARATION BROYEUR	980,71	04/11/2020
PROLIANS	CHAUSSURES DE SECURITE	53,81	04/11/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	77,4	04/11/2020
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURE SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	77,4	04/11/2020
COLMAR EAU	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	136,5	04/11/2020
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS	378,97	04/11/2020
JDS - JOURNAL D	ENCART PUB MARCHE DE NOEL	896,4	04/11/2020
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES	195	04/11/2020
LE THEATRE D'OC	HONORAIRES REPRESENTATION LES CONTES DE LA PLEINE LUNE	1000	04/11/2020
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT POLICE MUNICIPALE	1859	04/11/2020
BODET	REPLACEMENT MOTEUR VOLEE ETC EGLISE LOG	2226	04/11/2020
COLMARIENNE	RENOUVELEMENT D'HYDRANT RUE DU MUHLBACH LOG	2353,8	04/11/2020
NEW ENERGY	HONORAIRES CONTRAT AMO MARCHE FOURNITURE ELECTRICITE	3300	04/11/2020
MEAZZA SAR	CAVURNE AVEC COUVERCLE - CIMETIERE WINTZENHEIM	165,6	04/11/2020
NCC INFO	SWITCH ARUBA ET MAINTENANCE A DISTANCE	1794	04/11/2020
NCC INFO	SWITCH ARUBA ET MAINTENANCE A DISTANCE	684	04/11/2020
DISCHGANG	DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE	2465,54	23/09/2020
DUBERNARD	VERIFICATION ANNULLE EXTINCTEURS POLE MED WINTZ	110,76	16/09/2020
RHIN CLIMATISAT	CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION POLE MED WINTZ	881	16/09/2020
TME ASCENSEURS	CONTRAT MAINTENANCE POLE MED WINTZ	457,73	07/10/2020
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MED WINTZ	457,73	28/10/2020
BATIBOIS	CONTREPLAQUE ETC POLE MED LOG	262,49	16/09/2020
FOUSSIER	PIED DE TABLE ETC POLE MED LOG	253,79	16/09/2020
SCHINDLER	CONTRAT D'ENTRETIEN ASCENSEUR POLE MEDICAL DE LOGELBACH	203,9	16/09/2020
HUG METALLERIE	LOT 17 SERRURERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	17127,48	21/09/2020
HUG METALLERIE	LOT 17 SERRURERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	513	21/09/2020
HUG METALLERIE	LOT 17 SERRURERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	27	21/09/2020
HUG METALLERIE	LOT 17 SERRURERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	901,45	21/09/2020
RESEAU COCCI	POUBELLES POLE MED LOG	417,18	23/09/2020
RECORD PORTES	PORTE AUTOMATIQUE POLE MEDICAL LOG	407	23/09/2020
FREPPPEL EDAC	INVITATION INAUGURATION POLE MEDICAL LOG	74	23/09/2020
APAVE	SPS POUR LA CREATION D'UN PÖLE MEDICAL A LOGELBACH	188	23/09/2020
ALSACE CREATION	MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	4473,14	23/09/2020
ALSACE CREATION	MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	235,42	23/09/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
LIMA SERVICES	NETTOYAGE FIN DE CHANTIER POLE MEDICAL LOGELBACH	1140	23/09/2020
LIMA SERVICES	NETTOYAGE FIN DE CHANTIER POLE MEDICAL LOGELBACH	60	23/09/2020
GETTEC BATIMENT	MISSION M.O. POLE MEDICAL LOGELBACH	433,26	23/09/2020
FOUSSIER	BOITES AUX LETTRES POLE MEDICAL LOG	519,91	30/09/2020
ADELYA	ASPIRATEUR GROUPE MEDICAL LOG	634	07/10/2020
BATIBOIS	VERNIS INCOLORE POLE MEDICAL LOG	45,59	14/10/2020
BATIBOIS	PLACAGE ETC POLE MEDICAL LOG	213,06	14/10/2020
BATIBOIS	PLACAGE ETC POLE MEDICAL LOG	496,62	14/10/2020
BATIBOIS	PLAN DE TRAVAIL POLE MEDICAL LOG	110,89	14/10/2020
FOUSSIER	POIGNEE ACIER BROSSE POLE MED LOG	53,72	14/10/2020
FOUSSIER	EMBASSE ETC POLE MEDICAL LOG	21,8	14/10/2020
FOUSSIER	CREMAILLERE DOUBLE ETC POLE MED LOG	175,42	14/10/2020
JECKERT B	BRETZELS INAUGURATION POLE MEDICAL LOGELBACH	113,74	14/10/2020
MSP PEINTURE	PEINTURE POLE MEDICAL LOGELBACH	2665,27	19/10/2020
MSP PEINTURE	PEINTURE POLE MEDICAL LOGELBACH	140,28	19/10/2020
LAMMER SAR	CREPIS POLE MEDICAL LOGELBACH	16409,88	19/10/2020
LAMMER SAR	CREPIS POLE MEDICAL LOGELBACH	863,68	19/10/2020
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL DE LOGELBACH	387	28/10/2020
ROBE MEDICAL	CHAISE D'EVACUATION POLE MED LOG	243	28/10/2020

4. Locations de salles :

SALLE UNGERER

01/10/2020 : assemblée Générale de la Copropriété Esplanade - Location pour un montant de 250 €

HALLE DES FETES

7 et 18/10/2020 : Bourse aux vêtements Association Enfants de l'Espoir - Location pour un montant de 333 €

AUDITORIUM DE L'ARTHUSS

03/10/2020 : Assemblée Générale de l'Association Aikido d'Alsace - Location pour un montant de 371 €

5. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

25 septembre 2020 : Achat de la concession section F Tombe 103 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320€.

22 octobre 2020 : Renouvellement de la concession section E Tombe 110 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

27 octobre 2020 : Renouvellement de la concession section F Tombe 117 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

06 novembre 2020 : Renouvellement de la concession section E Tombe 129 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

Colombarium de Wintzenheim :

28 octobre 2020 : Renouvellement de la concession Bloc A Case 25 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

Ancien cimetière de Logelbach :

01 octobre 2020 : Renouvellement de la concession section D Tombe 43-46 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.

03 novembre 2020 : Renouvellement de la concession section D Tombe 2-5 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

Colombarium de Logelbach :

04 novembre 2020 : Achat Colonne 7 – Face B – Case 22 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1220€.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

08/10/2020 - Maître MULHAUPT - Honoraires pour la vente R14672 avec IMMOFON MCV / VW - 182,53 €

08/10/2020 - KOCH et Associés - Honoraires pour la vente R14672 avec IMMOFON MCV / VW – 1200 €

10. **Reprises d'alignement** : aucune décision

11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** :

Mandatement de maître GILLIG pour défendre la commune à la Cour d'Appel de Nancy suite au recours en appel de Madame STANIC concernant le Cristal.

12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : Il y a 2 questions qui ont été posées. Je voudrais simplement rappeler au groupe d'opposition que le bureau de la Mairie n'est pas chez le Maire. Tout mail que je recevrai concernant la Mairie, je ne donnerai pas suite. Vous avez mon adresse mail à la Mairie, vous passez par la DGS pour les questions, mais on ne me l'envoie pas sur mes mails personnels. Mon ordinateur est personnel, je n'ai pas à traiter les affaires de la commune sur mon ordinateur personnel. Je suis à la mairie tous les jours et je lis plusieurs fois par jour les mails qui m'arrivent donc je ne peux pas passer à côté.

Je vous demande à l'avenir de vous servir de mon mail à la mairie sinon je ne répondrai pas aux questions et d'envoyer une copie au service administratif, s'il vous plaît, car le service administratif traite aussi les réponses.

Voilà alors il y a eu 2 questions qui nous ont été posées :

1. Concernant les dépenses, nous aimerions avoir des éclaircissements s'agissant de REXEL – groupage complet éclairage public avec un montant du 11 613.80 €.

Réponse : Il s'agit bien des fournitures pour l'extinction partielle de l'éclairage public. Nous avons commandé 40 horloges programmables avec fonction astronomique pour mettre dans les armoires électriques afin de synchroniser l'extinction des lumières ainsi que 40 antennes raccordées directement aux horloges pour permettre le passage automatique de l'heure saisonnière été/hiver et hiver/été et assurer une précision absolue et permanente de l'heure légale sans aucune intervention du gestionnaire.

2. *S'agissant des publicités et annonces faites, marché de Noël, bourse BD, fête du miel, un remboursement a-t-il été effectué ?*

Réponse : Là, j'ai un petit peu hésité sur la réponse. Madame BUEB, si vous voulez bien me confirmer, ce serait l'imprimeur qui devrait nous rembourser ? Ou alors c'est rembourser les gens qui devaient venir aux différentes manifestations ? Vous voulez me préciser ? C'est vous qui avez posé la question Madame BUEB, c'est pour ça que je m'adresse à vous.

Claude KLINGER-ZIND : *Après c'était, me semble-t-il, la liste des dépenses des annonces publicitaires pour les événements.*

Monsieur le Maire : *Oui donc c'est bien ça.*

Claude KLINGER-ZIND : *Ils ont été annulés par la suite, est-ce que, je ne sais pas le JDS ou quelque chose comme ça, a remboursé ?*

Monsieur le Maire : *Non. Ils ont tiré les exemplaires. On parlait toute à l'heure des petits commerces, si je commence à leur demander de rembourser...*

Claude KLINGER-ZIND : *Non, mais ce n'est pas des petits commerces c'est des annonces publicitaires.*

Monsieur le Maire : *C'était essentiellement l'imprimerie FREPPEL.*

Claude KLINGER-ZIND : *Non, c'était le JDS. Il y a plusieurs dépenses du JDS pour annoncer les manifestations qui ont quand même été annulées précocement.*

Patrice DUSSEL : *C'est le journal des manifestations qui présente toutes les manifestations et animations sur toute l'Alsace. Donc ces encarts sont prévus longtemps à l'avance. On ne prévoit pas une bourse multi-collection ou une fête du miel 8 jours avant. Ça s'est fait au mois de juillet en gros et, on a annulé la fête du miel 8 jours avant, la bourse BD 15 jours avant et le marché de Noël tout de suite mais tout était déjà paru. Par contre, je me suis renseigné auprès de Malory RINOLDO pour voir comment ça se passait, et on a un reliquat sur les radios. Les imprimés doivent être payés car il y a eu parution, mais par contre comme nous n'avons pas eu de d'éditions vocales sur les radios, on a un avoir de quelques parutions pour les années à venir. Voilà.*

Monsieur le Maire : *Donc on a un avoir.*

Claude KLINGER-ZIND : *Merci beaucoup. Effectivement, la commande étant passée longtemps à l'avance, il faut payer.*

Monsieur le Maire : *Je pensais que c'était pour les tracts qu'on avait fait tirer.*

Claude KLINGER-ZIND : *Non.*

Monsieur le Maire : *Malheureusement ce n'est pas de leur fait si les manifestations sont annulées.*

Claude KLINGER-ZIND : *Non c'était pour essayer de comprendre. Merci beaucoup.*

Monsieur le Maire : *Merci beaucoup. J'en arrive au terme de ce conseil.*

Christelle PFLEGER : *Oui excusez-moi. Je viens juste de voir le mandatement de Maitre GILLIG pour défendre la commune à la Cour d'Appel de Nancy suite au ... Ce n'est pas complet.*

Monsieur le Maire : Alors je vais vous expliquer. Effectivement on s'en est rendu compte que la phrase n'était pas finie et on l'a modifié dans le document envoyé par mail. C'est l'affaire STANIC. Vous savez que j'ai pris un arrêté de fermeture car le SDIS nous avait demandé de fermer puisque le bâtiment n'était pas conforme. Il a attaqué notre décision, sa requête a été rejetée par le Tribunal Administratif et maintenant il va en Appel. Moi je trouve un peu lamentable que quand la Préfecture et le SDIS donne un avis défavorable parce qu'il y a danger, que les gens persistent encore à exercer. Alors je veux bien soutenir les commerces mais pas dans ces cas-là.

Claude KLINGER-ZIND : Je pose juste une question. Effectivement, bon c'était à l'époque mais entre-temps, est-ce qu'ils ont entrepris des travaux ? Est-ce qu'aujourd'hui ils sont dans les clous ?

Monsieur le Maire : Le SDIS ne se déplace plus. La Commission de Sécurité ne se déplace plus tant qu'ils n'ont pas prouvé qu'ils ont fait des travaux. Parce que ça nous est déjà arrivé plusieurs fois de nous déplacer, je parle sous couvert de Denis, puisque c'était encore Denis en ce temps-là qui suivait ce dossier, ils n'ont pas fourni les attestations que le SDIS demandait. Donc aujourd'hui ils sont en fermeture mais je me rends compte, si vous regardez sur internet, ils louent encore toujours des chambres.

Claude KLINGER-ZIND : Donc rien n'a évolué. La situation n'a pas bougé.

Monsieur le Maire : En ce moment peut-être pas mais après le déconfinement ils ont continué à louer. Alors quand on dit que le Maire a tout pouvoir dans une collectivité, non. Ça c'est un danger. J'ai même fait une lettre au Procureur par rapport à ça en disant attention, il y a un danger. Voilà, moi j'ai fait mon boulot, qu'est-ce que vous voulez que je fasse de plus ?

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres observations ? Et bien écoutez je vous souhaite une bonne fin de soirée, un bon week-end et puis à bientôt.